



Bulletin communal

Numéro 83

décembre 2019

Dans ce numéro :

Commune de Châtonnaye

	page
Message du Conseil communal	1+3
Convocation Assemblée communale du 4.12.2019	4
Procès-verbal Assemblée communale du 16.05.2019	5 à 14
Budget de fonctionnement 2020	15 à 28
Investissements 2020	29
Informations officielles	30 à 38
Activités du Conseil communal	31-32
Permis de construire FRIAC	32 à 34
Annonces des Sociétés locales	39 à 46
FriTime	47

Message du Conseil communal

« Choisir n'est pas tant élire qu'éliminer » A. Gide

C'est ainsi, qu'en ce 20 octobre 2019, le peuple suisse a pris un tournant fort dans le choix de ses représentants qui relèveront les défis du futur.

S'il est un élu qui, tout en restant fidèle à ses convictions, a compris et a écouté les préoccupations de la population, c'est bien **Pierre-André Page** – « Pierrot » - enfant, citoyen et ancien syndic de Châtonnaye. Avec une fierté légitime, nous le félicitons pour le résultat remarquable de son élection -meilleur score - révélateur de son engagement compétent, pragmatique et humain. Bon vent et plein succès pour ce 2^e mandat au Conseil national.

Pour la commune, la vie poursuit son chemin avec le Conseil communal, plus déterminé que jamais à faire face aux dépenses liées qui s'envolent, en particulier celles du district – *EMS, piscine, péréquation financière, clé de répartition ...* - auxquelles s'ajoutent les retombées de la nouvelle fiscalité des entreprises ..., tout ceci en garantissant nos intérêts et les enjeux quotidiens. Avec un budget tourné vers un déficit prévisible, les investissements 2020 cibleront essentiellement les routes avec le goudronnage de la route de Villarimboud, de la place du stand de tir, de la place de la déchetterie et du Chemin du Grand Rain – *deux immeubles en voie d'achèvement* –où sera, en la circonstance, installé l'éclairage – *demande de crédit*.

Le dossier « *Régionalisation des eaux usées de la Moyenne-Broye / EMB* », avec la construction d'une nouvelle STEP à Lucens – traitement des micropolluants et mise en service en 2025 – avance selon le planning établi et avec un budget estimé à quelque 68 millions de francs. Voici les infos, à ce jour, pour Châtonnaye, partenaire du projet :

- Reliée à terme au nouveau réseau, notre STEP communale sera désaffectée.



Félicitations à M. Pierre-André Page, réélu au Conseil national



Message du Conseil communal (suite)

- Les 30 communes concernées par le projet n'auront pas à investir. Elles seront regroupées en une association intercommunale / EMB qui investira.
- Les coûts d'exploitation se chiffreront de Fr. 90.- à Fr. 100.- par équivalent-habitant et par année - contre 65.- actuellement - ce qui entraînera de facto une adaptation de la taxe communale actuelle.
- Les statuts définitifs seront à valider par l'assemblée communale en 2020.

Des rumeurs circulent sur l'implantation – *chez un privé* – d'une antenne (25 m) de communication mobile 5G à Châtonnaye. Nous pouvons communiquer, par souci de transparence, les informations actuelles, sans, toutefois, entrer dans des détails trop techniques :

- Oui, un dossier de permis de construire - selon directive usuelle de l'Etat de Fribourg - a été déposé par Swisscom au bureau communal.

Sur demande, une délégation de Swisscom a rencontré le Conseil communal qui a formulé les remarques suivantes :

- Etonnement suscité par l'effet de surprise de la démarche – *aucun contact préalable*.
- Opposition déterminée au site choisi - *zone habitée, aspect visuel altérant l'image du village, aspect émotionnel ...*
- Sur le principe, le conseil n'est pas opposé à la nouvelle technologie et à son développement.

Il faut savoir que, sur la base d'expériences vécues dans d'autres communes, malgré les préavis négatifs des autorités communales – *aucun pouvoir* - ou contestations de citoyens, toutes les oppositions sont systématiquement levées car les dossiers Swisscom répondent strictement aux normes – *les plus sévères d'Europe* – et aux prescriptions en vigueur – *Canton ou Confédération*. Ce n'est donc qu'une question de temps pour la pose de l'antenne.

Le Conseil communal, dans ces circonstances singulières, a préféré jouer la carte du dialogue et de la « collaboration » avec l'opérateur en désignant comme alternative le site communal « La Déchetterie » et en fixant ses conditions - *obligation de s'entendre avec d'autres opérateurs, Sunrise en l'occurrence*. A l'heure d'écrire ces lignes, notre proposition est à l'étude. Selon l'actualité, d'autres informations seront publiées sur le site internet de la commune.

Parallèlement à cette thématique, Swisscom nous a informé qu'il procédera à l'installation du réseau de fibre optique jusqu'aux armoires de distributions existantes (environ 25) sur le territoire. Les travaux sont planifiés dès 2020.

Le « *Mémo-déchets* » définit, dans les détails, le chemin des déchets : *poubelle privée – sac Air Pro – déchetterie ...*. Malgré cela, force est de constater, que le contenu de la « *benne des encombrants* » cause souci car elle se remplit à vitesse grand V de déchets qui n'ont rien à y faire. Face à l'augmentation des coûts ainsi générés, une étude de taxe au poids englobant les déchets urbains et encombrants va être menée en 2020.

Merci de respecter les consignes en vigueur, signe d'économie et de soutien du travail des employés communaux. Evidemment ce message s'adresse à tous les utilisateurs de la déchetterie intercommunale.

Le Conseil communal vous incite à prendre connaissance des pages suivantes, riches en informations diverses et vous invite, d'ores-et-déjà, à participer à la prochaine assemblée communale – 4.12.2019. Il en profite, en cette fin d'année 2019, pour remercier tous les acteurs - *administration – édilité – sociétés locales – bénévoles ...* - qui s'engagent, de près ou de loin, à l'essor et au bien-être de Châtonnaye.

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2020

Au nom du conseil communal – Bernard Sansonnens, syndic



ASSEMBLEE COMMUNALE

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Châtonnaye sont convoqués en assemblée communale ordinaire :

**le 4 décembre 2019 à 20h00
à la salle A de la nouvelle école**

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2019
2. Budget 2020
 - 2.1 budget de fonctionnement; préavis de la commission financière; approbation
 - 2.2 budget des investissements; préavis de la commission financière et approbation pour les objets suivants :
 - a) réfection de la route du Grand-Rain y compris installation de l'éclairage ; demande de crédit
 - b) achat d'une rampe pour les sports à roulettes
 - c) goudronnage à la déchetterie
3. Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG» ; approbation
4. Divers

Le Conseil communal

Le procès-verbal et les budgets sont également disponibles sur notre site internet chatonnaye.ch et au bureau communal.

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2019

Salle A Nucalis à 20h00

M. le syndic Bernard Sansonnens salue cordialement les personnes présentes et explique que les comptes 2018 se soldent par un résultat positif intéressant permettant des amortissements supplémentaires de fr. 300'000.-. Il est nécessaire et recommandé de rester vigilants car les années à venir verront d'autres charges toucher les communes (CO, EMS, Caisse de prévoyance ...). Il rappelle les points soulevés dans le message du Conseil communal paru dans le bulletin communal dont : la fin des travaux du ruisseau « Le Bret », la mise en stand-by du projet CAD, l'installation d'un défibrillateur à la halle et le suivi de divers dossiers dont l'achat de la gendarmerie pour laquelle une offre envoyée le 27.10.18 reste sans réponse.

Cette assemblée a été convoquée par annonce dans la Feuille officielle No 18 du 3 mai 2019, par avis tous ménages (bulletin communal), affichage au pilier public et sur le site chatonnaye.ch. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Bernard Sansonnens, syndic

M. Jean-Paul Rey, vice-syndic

Mme Sandrine Goumaz et MM Jacques Maradan et Joël Python, conseillers communaux

Mme Sabrina Papaux, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2018
2. Comptes 2018
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes des investissements
 - 2.3 rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4 rapport de la commission financière : approbation
3. Crédit complémentaire : ruisseau Le Bret
4. Nomination de l'organe de révision
5. Délégation de compétence financière
6. Règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires et son annexe ; approbation
7. Divers

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : Mme Carmen Gremaud et M. Michel Péclat qui comptent la présence de 30 citoyennes et citoyens (majorité absolue 16).

Il déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2018 a été diffusé dans le bulletin communal et sur le site *chatonnaye.ch*. Il n'est pas lu et n'appelle aucun commentaire de M. le Syndic. Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2018

2.1 comptes de fonctionnement

Mme Sandrine Goumaz, responsable des finances, présente les comptes et apporte les précisions suivantes :

Administration

Remboursement de tiers : refacturation des frais d'administration pour l'AES et la déchetterie et remboursement d'assurance → écart + fr. 4'350.05.

Ordre public

Frais de tutelle : charge liée glânoise → écart - fr. 3'864.60

CSPI : achat d'une jeep reporté dans les investissements → écart - fr. 7'227.40
refacturation pour service de parcage → écart + fr. 400.-

Enseignement et formation

Transports scolaires : facturation du nombre de km parcourus sur le territoire communal → écart + fr. 6'304.85

AES : attribution à la réserve → écart + fr. 1'065.05

participation des parents → écart + fr. 30'061.25. Mme Goumaz explique les démarches entreprises pour recevoir plus d'enfants.

remboursement cours et assurances → écart + fr. 2'934.00

Il n'y a pas de participation des communes car le compte est bénéficiaire.

Culte, culture et loisirs

Dons aux sociétés à but culturel : achat d'un panneau indicateur pour la bibliothèque → écart + fr. 3'064.50

Entretien terrain foot : dégâts dus aux taupes et vers blancs → écart + fr. 4'630.80.

FriTime : solde de la subvention → écart + fr. 2'000.-. Mme Goumaz rappelle les conditions d'obtention des subventions pour l'organisation des activités.

Santé

Aide familiale : bonne surprise grâce à des charges moins élevées malgré le fait qu'une partie du matériel de soin n'est plus remboursé par les assurances → écart - fr. 6'043.20

Service dentaire : le résultat dépend de la fréquentation → écart + fr. 3'269.65

Affaires sociales

ABMG : bonne surprise liée à la diminution du nombre d'enfants placés. L'estimation est d'autant plus difficile que l'année scolaire chevauche l'année comptable → écart - fr. 13'897.60

Institutions spécialisées : charges liées → écart + fr. 7'178.20

Frais cantonaux d'assistance : charges liées → écart - fr. 10'809.35

Transports et communication

Routes communales : diminution du traitement du personnel édilitaire car il y a eu moins d'entretien sur les routes → écart - fr. 5'628.10

Diminution également des charges pour le déblaiement de la neige vu le peu de chutes de neige en fin d'année → écart - fr. 8'386.60

Remboursement de l'assurance pour la vitre du tracteur : fr. 2'881.25

Protection de l'environnement

Approvisionnement en eau : augmentation du temps de travail + recherche de vannes

→ écart fr. 3'200.85

Entretien réseau : conduites immeubles Débieux → écart + fr. 39'174.26

Attribution à la réserve : fr. 35'187.59

Remboursement de tiers : Recherche de vannes : + fr. 4'628.00

STEP communale

Conduite immeubles Débieux → écart + fr. 6'135.59

STEP intercantonale

Eau énergie : compte proche des charges 2017 → écart + fr. 3'218.30

Traitement des boues : compte proche des charges 2017 → écart – fr. 5'897.49

Dédommagements CoPil Moyenne Broye : M. Rey représente notre STEP, une partie des frais est refacturée aux autres communes concernées.

Déchetterie

Frais de ramassage : la benne des encombrants doit souvent être vidée :

→ écart + fr. 6'644.40

Remboursement de tiers : peinture de la fête de jeunesse fr. 2'014.10

Cimetière

Entretien : la plupart des urnes placées autour de l'étang ont été déplacées et mises dans le nouveau columbarium → écart fr. 9'298.45

Energie

Dédommagements CAD : coût total pour la commune pour l'étude de ce dossier fr. 710.60.

Aménagement du territoire

Honoraires des urbanistes → écart fr. 10'348.20

Autorisations de construire → écart fr. 7'198.10

Finances et impôts

-Réserve supplémentaire de fr. 20'000.- pour les pertes sur débiteurs. A ce jour, nous avons pour fr. 80'000.- de débiteurs douteux.

-Les comptes « Impôt à la source, impôt sur les prestations en capital et sur les exercices précédents et les gains immobiliers ont créé de bonnes surprises.

Sandrine remercie notre caissière pour son suivi assidu des débiteurs.

Immeubles

Le loyer du pot commun peut changer selon le nombre d'élèves ou encore les surfaces utilisées.

Amortissements supplémentaires pour un total de 286'819.85, soit

- Routes : fr. 100'360.40 solde au bilan fr. 1.-

- Plan cadastral : fr. 48'988.70 solde au bilan fr. 1.-

- Croix-Blanche : fr. 6'057.15 solde au bilan fr. 1.-

- Mobilier/machines : fr. 29'805.05

- Autres biens : fr. 101'608.55

Bénéfice final fr. 26'602.84

FONCTIONNEMENT 2018

	Charges	Revenus
0. Administration	253'761.75	33'275.00
1. Ordre public	43'291.15	31'381.30
2. Enseignement et formation	967'804.50	115'475.40
3. Culte, culture et loisirs	56'479.20	2'500.00
4. Santé	310'144.00	7'726.35
5. Affaires sociales	336'263.00	11'575.40
6. Transports et communications	91'447.75	4'494.40
7. Protection et aménagement du territoire	527'208.42	487'008.52
8. Economie	2'741.40	2'450.00
9. Finances et impôts	753'421.46	2'673'279.10
Total	3'342'562.63	3'369'165.47
Excédent		26'602.84

Questions

M. Philippe Bertone demande en quoi consiste les frais d'entretien pour les immeubles « Débieux ».

M. Rey explique que la conduite d'eau potable communale passait sur la parcelle art. 152. La commune a dû la déplacer et a profité de la refaire sur 300m car elle était vieille. Ces travaux entrent dans la réserve des prévisions annuelles, le compte est équilibré.

Mme Goumaz propose encore quelques statistiques des charges liées qui utilisent pour le canton 47.4% de nos finances, pour la Glâne 25.8% et pour les associations intercommunales 6.7%. Restent à la commune 20.1% d'autonomie.

Le dicastère «Enseignement et formation » utilise quant à lui le 45.1% des finances communales étant de loin la plus grosse charge.

2.2 comptes des investissements

Aucun compte d'investissement n'a été bouclé au 31.12.2018.

2.3 rapport de l'organe de contrôle

M le Syndic lit le rapport de la fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy. Après explication des exigences légales, la fiduciaire conclut que les comptes sont conformes aux lois en vigueur et recommande d'approuver les comptes 2018.

2.4 rapport de la commission financière : approbation

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, annonce que celle-ci s'est réunie le 7 mai dernier pour examiner les comptes en présence de Mmes Goumaz et Papaux ainsi que de l'ensemble du Conseil communal.

Les recettes supplémentaires des impôts non prévisibles ont permis des amortissements supplémentaires d'un montant total de fr. 286'819.85 ainsi qu'une attribution de fr. 20'000.- à la réserve pour perte sur débiteurs. A la place d'un déficit budgété de fr. 5'000.-, un bénéfice de fr. 26'602.84 peut être comptabilisé. La commission financière salue le travail de la caissière et du conseil communal qui gère le budget avec rigueur. Il cite en exemple l'AES pour lequel une perte de fr. 29'950.- était prévue et qui, finalement, génère un bénéfice de fr. 1'065.05, montant attribué à la réserve AES. M. Glauser relève que plusieurs postes au bilan ont pu être amortis.

En conclusion, la commission financière émet un préavis favorable et propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2018 et d'en donner décharge à la caissière et au Conseil communal.

La parole n'est plus demandée. M. le Syndic procède au vote.

Les comptes de fonctionnement 2018 et les comptes des investissements 2018 sont approuvés à l'unanimité.

3. Crédit complémentaire : ruisseau Le Bret

M. Jean-Paul Rey, conseiller communal, responsable de l'aménagement du territoire et de l'environnement, rappelle les crédits acceptés par l'Assemblée communale et montre des photos du chantier terminé.

Coûts de l'ouvrage

Crédits acceptés en assemblées communales :

- Crédit d'étude	fr. 35'000.-
- Crédit pour les travaux	fr. 285'000.-
- Dépassements	<u>fr. 125'000.-</u>
Total	fr. 445'000.-

Explication des dépassements

Grue, mat coffrage	fr. 6'000.-
Terre armée Sytec	fr. 50'000.-
Béton armé	fr. 15'000.-
Drainage	fr. 3'000.-
Semelle béton	fr. 27'000.-
Enrochements supplémentaires	fr. 8'000.-
Honoraires ingénieurs	<u>fr. 16'000.-</u>
Total	fr. 125'000.-

Financement

Aménagement du ruisseau du Bret (69%)	fr. 307'050.-
Montant des subventions (80%)	fr. 245'210.-
A charge de la commune	fr. 61'840.-
Bassin de laminage / rétention (31%)	fr. 137'950.-
Subvention du SPC (14%)	fr. 19'313.-
A charge de la commune (prélèvement réserve)	fr. 118'637.-
Total à charge de la commune	fr. 180'477.-

Le crédit complémentaire nécessaire se monte ainsi à fr. 125'000.-.

Rapport de la commission financière

M Fritz Glauser explique que la commission a été avertie du dépassement. Après examen du dossier, en décembre, elle avait déjà confirmé que cette dépense est supportable pour la commune. Ainsi sur la base des explications détaillées qui figurent au point 4 du PV de l'assemblée communale du 11.12.2018, la commission financière confirme son accord pour le dépassement de crédit de fr. 125'000.-.

Il n'y a plus de questions. M le Syndic procède au vote. **Le crédit complémentaire de fr. 125'000.- pour le ruisseau Le Bret est accepté à la majorité.** 29 oui, 1 non.

4. Nomination de l'organe de révision externe

Mme Sandrine Goumaz, conseillère communale responsable des finances, a demandé des offres à 4 fiduciaires du canton. Le mandat comprend la révision des comptes, le contrôle des valeurs au bilan et une aide pour la mise en place du futur plan comptable MCH2. Ces offres ont été transmises à la commission financière pour examen avec les détails et les tarifs qui sont présentés à l'assemblée.

Rapport de la commission financière

La commission financière propose de travailler avec la fiduciaire Marc Gobet et la variante forfaitaire à fr. 4'500.- hors TVA qui inclut le travail d'accompagnement MCH2.

M. Glauser termine en remerciant Mmes Goumaz et Papaux pour l'excellent travail accompli qui se traduit par un résultat dans les chiffres noirs.

Il n'y a pas de question.

M. le Syndic confirme que le Conseil est également favorable à ce choix. Il procède au vote.

L'Assemblée nomme la fiduciaire Marc Gobet SA à Romont comme organe de révision à l'unanimité.

5. Délégation de compétence financière

Lors de l'assemblée communale du 11.05.2016, une délégation de compétence a été octroyée au Conseil communal pour des transactions immobilières à hauteur frs 10'000.- maximum ainsi que pour du terrain à bâtir à frs 120.- le m2.

Afin de clarifier les choses, le conseil communal souhaite obtenir une délégation de compétence pour la gestion communale (compte de fonctionnement) d'un montant maximum de frs 10'000.-

Actuellement, pour des dépenses non prévues au budget, le Conseil doit demander l'avis de la commission financière. Il souhaite ainsi pouvoir engager des dépenses jusqu'à hauteur de fr. 10'000.- sans devoir en référer à la commission financière.

M. Michel Emmenegger demande s'il s'agit de fr. 10'000.- par objet.

M. Marcel Gremaud trouve que ce n'est pas assez clair et demande si cette nouvelle demande vient en complément de la première délégation de compétence.

Mme Goumaz confirme que c'est bien le cas puisque la délégation octroyée en 2016 concernait uniquement l'immobilier et que cette deuxième demande concerne les frais de fonctionne-

ment du ménage communal. Même avec cette délégation, le Conseil communal est tenu d'informer la commission financière en cas de grosse dépense.

Mme Chantal Waeber demande combien de fois c'est arrivé dans les 3 dernières années.

M. le Syndic explique que ce genre de situation n'arrive que rarement. Le Conseil respecte le budget mais lorsque des imprévus surviennent il doit pouvoir travailler parfois dans l'urgence.

M. Loïc LeBorgne propose un pourcentage de la dépense qui serait peut-être plus rassurant. M le Syndic explique qu'en principe les urgences concernent des montants fixes. Dès que le Conseil sait qu'une grosse dépense extraordinaire est inévitable, il en informe la commission financière.

M. René Pillonel demande de faire confiance à nos autorités.

M. Glauser conseille d'accepter cette limite qui est déjà en pratique. Il se rappelle de situations telles qu'une conduite d'eau, le ruisseau, le mur du cimetière, la rénovation de l'école ou encore de l'appartement de l'école des filles. Il pense que les citoyennes et citoyens peuvent faire confiance aux autorités communales au vu des bons résultats financiers.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote. **L'Assemblée communale accorde à l'unanimité la délégation de compétence au Conseil communal jusqu'à hauteur de fr. 10'000.-, pour la présente législature.**

6. Règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires et son annexe ; approbation

Mme Sandrine Goumaz conseillère communale en charge de la santé et du social, présente l'objet soumis à l'approbation de l'Assemblée. Le règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires a pour but de déterminer l'étendue de la participation communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires des enfants et des jeunes, dont les parents sont domiciliés sur le territoire communal.

Modifications apportées par rapport à l'ancien règlement :

L'aide financière de la commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire mais en plus également par un médecin dentiste privé autorisé. La valeur du point retenue pour le calcul de l'aide financière est au maximum celle appliquée par le Service. Les prestations comprennent les contrôles et les soins dentaires. Les traitements orthodontiques ne sont plus pris en charge.

Barème de réduction

Nbre Enf.	jusqu'à * 35'000.-	40'000.	45'000.-	50'000.-	55'000.-	60'000.-	65'000.-	70'000.-	75'000.-	80'000.-	Plus de 80'000.-
1		4	3	2	1						
2			4	3	2	1					
3				4	3	2	1				
4					4	3	2	1			
5						4	3	2	1		
6 et							4	3	2	1	

Zone grisée = prise en charge complète par la commune / Zone hachurée = 100 % à charge des parents /

Catégorie
4 = 20 % à charge des parents
3 = 40
2 = 60
1 = 80

Il n'y a pas de question. M. le Syndic procède au vote.

Le règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires et son annexe sont approuvés à l'unanimité.

7. Divers

M le Syndic donne quelques informations.

Radar pédagogique

Le Conseil communal va acquérir un radar pédagogique en collaboration avec la commune de Villarzel. L'appareil a été commandé aux Ateliers de la Gérine à Marly et sera disponible dès le mois d'août.

Goudronnage

La réfection de la route de Villarimboud pour laquelle un crédit de fr. 250'000.- avait été voté, avait été mise en attente du projet du CAD qui n'est plus d'actualité. Maintenant, le Conseil va attendre décembre 19. Le chemin du Grand-Rain doit aussi être refait mais pour ce faire, il faut attendre la fin de la construction des immeubles Débieux. Une demande de crédit sera soumise à l'assemblée de décembre 2019 et les travaux sont prévus en mai-juin 2020.

Loi scolaire / Ecoles

M. Jacques Maradan, conseiller en charge des écoles, fait le point de la situation par rapport à la décision du Tribunal fédéral sur la gratuité de l'école. Alors que la nouvelle loi cantonale et les nouveaux règlements communaux venaient d'être approuvés, les modifications seront à nouveau soumises à approbation.

L'Etat de Fribourg nous informe des décisions suivantes :

Les fournitures scolaires seront prises en charges par l'Etat à raison de fr. 75.- par élève pour les années scolaires 2018-19 et 2019-20 puis dès 2020-21, la prise en charge sera complète. Il a fourni une liste des effets personnels à charge des parents.

Les activités extrascolaires sont à la charge des communes : journées sportives, course d'école. Les parents paient uniquement les repas. Les ventes et le sponsoring sont autorisés comme la vente des saucisses par le CADS qui en est remercié.

M. Maradan explique d'autres décisions concernant les écoles et quelques informations sur notre cercle scolaire :

- les boissons hypersucrées ne sont pas interdites mais un effort particulier est demandé aux responsables et distributeurs
- l'enseignement à domicile est autorisé uniquement pour 1 semestre scolaire complet
- le règlement scolaire communal devra à nouveau être modifié et approuvé par l'Assemblée communale.

M. Jacques Pittet demande qui financera les activités extrascolaires.

M. Maradan explique qu'une participation peut être facturée aux parents pour les repas, à savoir max. fr. 16.- par jour et par enfant. Pour tous les autres frais, c'est la commune qui paie. Également pour le camp de ski mais avec un grand soutien du CADS.

M le Syndic rappelle la fête organisée le 28 juin prochain pour le 40^e anniversaire du camp de ski. Il parle également des activités originales proposées par le Trait d'Union dont une exposition sur les « Trésors en bois sculpté », en honneur à Raymond Page.

La Fête nationale sera, cette année, organisée par la commune de Châtonnaye, invitée d'honneur Mathilde Gremaud – vice-championne olympique qui, à la place d'un discours, échangera avec deux jeunes membres de la société de Jeunesse.

Questions

- M. René Pillonnel a appris par la presse que l'étape du Tour de Romandie à Romont coûte près de fr. 100'000.-. Est-ce que notre commune participe à ces frais ?

M. le Syndic explique que l'organisation a sollicité les communes glânoises en demandant fr. 1.- par habitant. Le Conseil a déjà apporté son soutien précédemment mais, cette année, le tracé ne passait pas par Châtonnaye. Il a donc versé fr. 500.- au lieu de fr. 800.-.

- Mme Carmen Gremaud demande de prévoir des mesures de ralentissement ainsi qu'un revêtement anti-bruit lors de la réfection de la route de Villarimboud.

M. le Syndic dit que des ralentisseurs peuvent être envisagés mais pas des gendarmes couchés qui sont très bruyants. La commune va acquérir un radar pédagogique pour tenter de ralentir la circulation. Un tapis phonique est très cher.

M. Marcel Gremaud dit que ce n'est que 10% supplémentaire du prix du tapis normal.

M. Joël Python explique que ce genre de revêtement ne résiste pas bien au fort cisaillement et que le chasse-neige doit être équipé d'un système spécial pour la lame. Le Conseil demandera des offres comparatives.

- Mme Joëlle Plancherel demande si la place du stand de tir pourrait être goudronnée en même temps.

M le Syndic répond que, oui, c'est prévu.

- M Jacques Pittet demande pourquoi le tri des plastiques a été changé.

M. Joël Python explique que les plastiques ayant contenu de l'alimentation ne sont pas recyclables car une couche spéciale est insérée dans le plastique. Des recherches sont en cours mais pour l'instant ce n'est pas possible. En outre, seul le PET à boissons est repris. De grosses discussions ont déjà eu lieu avec les membres de la commission de la déchetterie au sujet de la benne à plastiques. Pour l'instant, elle a décidé de tester la récupération des gros plastiques flacons jusqu'à décembre 2019.

- M. Michel Emmenegger, soutenu par d'autres intervenants, remarque que la boîte aux lettres de la commune est trop petite. Lors des votations, on peut y prendre les enveloppes. Le Conseil prend note de ce problème.

- M. Olivier Conus invite toute la population à la fête organisée pour le 40^e camp de ski. Des photos et films d'archives seront projetés.

M le Syndic remercie les participants pour leur présence et leur confiance et ses collègues du Conseil pour leur travail. M. Jean-Paul Rey remercie, à son tour, le Syndic pour son travail.

L'assemblée se termine à 21h40, suivie d'un apéritif au restaurant de la Croix-Blanche.

La Secrétaire communale :
Marie-Claude Seydoux

Le Syndic :
Bernard Sansonnens

* * * * *

Administration communale

Route de Romont 8 tél. 026/658.12.37
Case postale 3
1553 Châtonnaye

Secrétariat, contrôle des habitants et agence AVS :

Mme Marie-Claude Seydoux *commune@chatonnaye.ch*

Caisse et impôts, réservations de salles :

Mme Sabrina Papaux *caisse@chatonnaye.ch*

Horaires d'ouverture du bureau :

Lundi : de 13h30 à 18h30
Mercredi : de 13h30 à 17h00
Si nécessaire : sur rendez-vous

Notre personnel se tient à votre entière disposition pour tous renseignements. Vous trouverez également un bon nombre d'informations sur notre site **chatonnaye.ch**

Bureau fermé le 25 décembre 19 et le 1er janvier 20

* * * * *

		Comptes 2018		Budgets 2019		Budgets 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
00	Administration	253'761.75	33'275.00	265'890.00	36'823.00	273'945.00	38'195.00
01	Assemblée communale, conseil communal	52'706.15	2'153.45	55'090.00	2'740.00	54'390.00	2'740.00
01.300.0	Traitement et jetons du conseil communal	30'476.00		31'000.00		31'000.00	
01.300.1	Frais de commission financière	540.00		600.00		600.00	
01.300.2	Rémunération des scrutateurs	1'615.00		1'500.00		1'500.00	
01.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC	5'376.70		6'700.00		6'700.00	
01.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	68.95		90.00		90.00	
01.310.0	Fournitures de bureau, publications	2'514.40		3'000.00		3'000.00	
01.317.0	Dédommagements (déplacements, représent.)	5'357.15		6'200.00		5'500.00	
01.318.0	Frais administratifs (ports)	1'714.55		1'000.00		1'000.00	
01.318.1	Honoraires de la fiduciaire	5'043.40		5'000.00		5'000.00	
01.436.1	Retenues sociales s/salaire AVS/AI/AC		2'153.45		2'740.00		2'740.00
02	Administration générale	201'055.60	31'121.55	210'800.00	34'083.00	219'555.00	35'455.00
02.300.0	Jetons commission de naturalisation			100.00		300.00	
02.301.0	Traitement du personnel administratif	105'418.30		108'550.00		109'980.00	
02.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	16'035.05		16'780.00		17'050.00	
02.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	12'781.20		16'240.00		16'445.00	
02.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	2'710.40		3'500.00		3'550.00	
02.306.0	Allocations familiales employés	8'845.00		10'980.00		10'980.00	
02.309.0	Frais perfectionnement employé(es)	6.30		500.00		500.00	
02.310.0	Fournitures de bureau, publications, annonces	5'296.90		5'000.00		5'000.00	
02.311.0	Achats de machines et de mobilier de bureau	2'653.90		2'700.00		6'500.00	
02.312.0	Eau, énergie, combustible	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
02.315.0	Entret. machines, mobilier bur.inform.	7'870.60		7'000.00		8'000.00	
02.317.0	Frais de réceptions et de délégations	9'258.75		10'000.00		10'000.00	
02.317.1	Dédom. + frais naturalisation			50.00		50.00	
02.318.0	Assurances diverses, RC, mobilier, ...	7'242.80		6'700.00		7'200.00	
02.318.1	Frais adm. (ports, tél.) recensement	6'376.90		5'500.00		6'000.00	
02.318.3	Prestations de tiers (CI + passeports)	713.20		1'200.00		1'000.00	
02.319.0	Cotisations aux associations	13'846.30		14'000.00		15'000.00	
02.431.0	Emoluments administratifs		2'407.00		3'000.00		3'000.00
02.431.1	Passeports et cartes d'identités		1'120.00		1'500.00		1'000.00

		Comptes 2018		Budgets 2019		Budgets 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus

02 Administration générale (suite)

02.436.0	Remboursements de tiers et d'assurances		5'350.05		3'500.00		5'000.00
02.436.1	Retenues sociales s/salaire, AVS/AI/AC		6'652.15		6'783.00		6'852.00
02.436.2	Retenues LPP		6'390.60		8'120.00		8'223.00
02.436.3	Remboursements AFC		8'845.00		10'980.00		10'980.00
02.460.0	Redistribution de la taxe CO2		446.75		200.00		400.00

1 Ordre public **43'291.15** **31'381.30** **53'895.85** **32'300.00** **54'323.65** **32'450.00**

10 Protection juridique **8'636.40** **0.00** **16'013.25** **0.00** **16'176.60** **0.00**

10.352.0	Part. frais tutelle + état civil autre com.	8'636.40		16'013.25		16'176.60	
----------	---	----------	--	-----------	--	-----------	--

14 Police du feu **33'468.55** **31'381.30** **31'650.00** **32'300.00** **35'200.00** **32'450.00**

14.300.0	Jetons et frais de la commission du feu			50.00			
14.317.0	Dédommagements (déplacements, etc)	339.10		300.00		300.00	
14.318.0	Frais d'interventions	907.50		800.00		400.00	
14.352.0	Participation au centre de renfort	449.35		500.00		500.00	
14.352.2	CSPI Glâne-Nord	31'772.60		30'000.00		34'000.00	
14.430.0	Taxes d'exemption sapeurs-pompiers		30'981.30		32'000.00		32'000.00
14.436.1	Remb. frais interventions		400.00		200.00		400.00
14.437.0	Amendes				100.00		50.00

16 Protection civile **1'646.90** **0.00** **1'847.35** **0.00** **1'797.05** **0.00**

16.317.0	Vacations	15.00		50.00		50.00	
16.351.0	Participation à la réforme PC Fribourgeoise	1'463.10		1'617.35		1'567.05	
16.352.0	Participation à la PC intercommunale	168.80		180.00		180.00	

17 Protection de la population **-460.70** **0.00** **4'385.25** **0.00** **1'150.00** **0.00**

17.311.0	Achat matériel			3'000.00		250.00	
17.317.0	Dédommagements (dépl., représentation.)			50.00		50.00	
17.351.0	Protection de la population ORCOC	-460.70		485.25			
17.351.1	Participation au dispositif sanitaire événements majeurs			850.00		850.00	

		Comptes 2018		Budgets 2019		Budgets 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Enseignement et formation	967'804.50	115'475.40	1'057'463.30	118'541.00	1'146'566.25	119'267.00
20	Ecole enfantine	62'063.10	0.00	61'826.35	0.00	64'499.20	0.00
20.351.0	Part. aux dép. cant. École enfantine	62'063.10		61'826.35		64'499.20	
21	Cycle scolaire obligatoire	670'285.45	110'783.05	744'321.70	113'491.00	839'128.20	114'641.00
21.310.0	Achat de fournitures scolaires + camp de ski	36'181.90		32'985.00		34'000.00	
21.317.0	Dédommagements, déplacements	295.60		200.00		300.00	
21.318..0	Transports scolaires	17'304.85		37'000.00		41'000.00	
21.351.0	Part. aux dép. cant. école primaire	250'637.60		242'902.25		261'756.45	
21.352.1	Participation à l'école secondaire	235'473.50		308'846.45		378'443.15	
21.352.3	Part. amortissement Bicubic	12'053.80					
21.366.0	Participation à la patinoire de la Glâne	7'555.15		8'897.00		8'987.60	
219	Accueil extra scolaire	110'783.05	110'783.05	113'491.00	113'491.00	114'641.00	114'641.00
219.301.0	Salaires	65'230.30		69'000.00		69'000.00	
219.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS/AC/AFC	9'690.35		10'621.00		10'621.00	
219.304.0	Cotisations aux ass. sociales LPP	5'173.20		6'020.00		6'020.00	
219.305.0	Cotisations aux ass. maladie et accidents	3'346.20		2'150.00		3'300.00	
219.309.0	Frais de formation du personnel	3'759.80		1'000.00		500.00	
219.310.0	Fournitures de bureau, frais port et frais adm.	2'582.45		4'500.00		4'500.00	
219.311.0	Activités / animations	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
219.311.1	Repas	14'703.80		14'000.00		15'000.00	
219.311.11	Déjeuners et goûters	2'100.00		2'500.00		2'500.00	
219.311.2	Achat de matériel de jeux	70.00		100.00		100.00	
219.314.0	AES, Produits d'entretien	6.90		50.00		50.00	
219.317.0	Dédommagements /déplacements	1'589.40		2'000.00		1'500.00	
219.318.0	Téléphone, internet	365.60		450.00		450.00	
219.319.1	Cotisation aux associations	100.00		100.00		100'00	
219.382.0	Attribution à la réserve	1'065.05					
219.433.0	Participations des parents		100'061.25		87'000.00		90'000.00
219.433.1	Inscriptions AES		1'320.00		1'500.00		1'500.00
219.436.0	Remboursement de tiers		2'934.00				200.00
219.436.1	Retenues sociales s/salaires AVS/AC/AFC		3'881.20		4'300.00		4'300.00
219.436.2	Retenues sociales s/salaires LPP		2'586.60		3'100.00		3'100.00
219.452.0	Participations reçues des communes				17'591.00		14'475.95
219.482.0	Prélèvement à la réserve AES						1'065.05

		Comptes 2018		Budgets 2019		Budgets 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
22	Ecoles spécialisées	141'602.35	0.00	152'585.25	0.00	146'188.85	0.00
22.351.01	Aides aux institutions. spécialisées pers. handicapées. et Inadaptées.	111'641.75		116'029.75		105'755.20	
22.351.02	Mesures pédago-thérapeutiques Prestation privés	5'701.55		5'476.50		6'646.85	
22.366.0	Contrib. cours spécialisés. (logopédie., psychomotricité.)	24'259.05		31'079.00		33'786.80	
23	Formation professionnelle	10'311.90	0.00	9'700.00	0.00	9'700.00	0.00
23.351.0	Participation à l'office cantonal	7'511.90		7'700.00		7'700.00	
23.366.0	Bourses d'apprentissage et d'études	2'800.00		2'000.00		2'000.00	
29	Administration scolaire	83'541.70	4'692.35	89'030.00	5'050.00	87'050.00	4'626.00
29.301.0	Traitement du personnel de conciergerie	40'261.20		42'650.00		42'900.00	
29.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	6'000.15		6'600.00		6'668.00	
29.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	4'579.25		3'790.00		3'904.00	
29.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	1'990.45		2'390.00		2'478.00	
29.312.0	Electricité, eau, combustible EG	5'911.20		7'000.00		6'000.00	
29.312.1	Electricité, eau, combustible Nucalis	5'144.80		6'500.00		5'500.00	
29.314.0	Frais d'entretien des bâtiments EG	4'983.05		4'500.00		4'500.00	
29.314.1	Frais d'entretien bâtiments Nucalis	2'629.90		3'000.00		3'000.00	
29.314.11	Frais annuel fixe entretien Nucalis	4'866.80		4'800.00		4'800.00	
29.314.2	Achat matériel conciergerie des écoles	1'970.30		2'000.00		2'000.00	
29.316.1	Pot commun écoles	150.00		300.00		200.00	
29.317.0	Dédommagements	373.20		500.00		400.00	
29.318.0	Assurances diverses, mobilier, ECAB EG	1'204.05		1'200.00		1'200.00	
29.318.1	Assurances bâtiments, mobilier, ECAB Nucalis	3'477.35		3'800.00		3'500.00	
29.436.0	Remboursements de tiers				500.00		
29.436.1	Retenues sociales s/salaire, AVS/AI/AC		2'402.75		2'655.00		2'673.00
29.436.2	Retenues sociales s/salaire, LPP		2'289.60		1'895.00		1'953.00

		Comptes 2018		Budgets 2019		Budgets 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Culte, culture et Loisirs	56'479.20	2'500.00	49'442.80	1'000.00	53'418.40	3'000.00
30	Culture	28'607.05	0.00	27'942.80	0.00	29'918.40	0.00
30.317.0	Dédommagements, déplacements	727.90		300.00		500.00	
30.351.0	Participation aux dépenses du Conservatoire	14'451.90		16'892.00		18'652.30	
30.352.0	Participation saison culturelle Bicu-bic	1'020.75		1'250.80		1'266.10	
30.365.0	Dons aux sociétés à but culturel	8'564.50		5'500.00		5'500.00	
30.365.1	Participation à la bibliothèque "Aux mille et un livres"	3'292.00		3'500.00		3'500.00	
30.365.2	Subvention communale "Trait d'Union"	550.00		500.00		500.00	
34	Sport	20'669.80	0.00	14'500.00	500.00	16'000.00	0.00
34.315.0	Entretien terrains de sport	13'260.80		7'000.00		8'500.00	
34.365.0	Dons aux sociétés sportives	7'409.00		7'500.00		7'500.00	
34.436.0	Remboursements de tiers				500.00		
35	Autres loisirs	7'202.35	2'500.00	7'000.00	500.00	7'500.00	3'000.00
35.310.0	Frais administratifs FriTime	438.40		500.00		500.00	
35.311.0	Frais activités FriTime	2'048.85		2'500.00		2'500.00	
35.317.0	Vacations Fritime	1'062.60		1'000.00		1'000.00	
35.366.1	Animation du 3ème âge	3'652.50		3'000.00		3'500.00	
35.436.0	Remboursement de tiers Fritime		500.00		500.00		1'000.00
35.451.0	Subvention cantonale Fritime		2'000.00				2'000.00
4	Santé	310'144.00	7'726.35	349'546.25	4'000.00	361'180.70	4'000.00
40	Hôpitaux	20'251.85	0.00	27'212.85	0.00	28'914.55	0.00
40.317.0	Vacations	457.00		300.00		400.00	
40.351.0	Contribution aux coûts résiduels des soins	1'018.60		893.95		2'202.15	
40.352.1	Participation Transbill	11'585.15		13'305.45		13'304.90	
40.365.0	Participation Centre premiers secours Glâne	7'191.10		12'713.45		13'007.50	
41	Homes médicalisés	194'753.90	0.00	205'986.20	0.00	208'827.90	0.00
41.351.0	Participation. au Canton pour soins spéciaux	135'663.05		136'188.50		136'489.55	
41.352.0	Hébergement personnes âgées RSG	59'090.85		69'797.70		72'338.35	
44	Soins ambulatoires	81'868.60	0.00	108'347.20	0.00	115'438.25	0.00
44.352.2	Part. soins et aides familiales domicile RSG	61'078.90		82'467.45		86'024.30	
44.352.3	Part. indemnités. forfait. RSG	20'789.70		25'879.75		29'413.95	
46	Service médical des écoles	13'269.65	7'726.35	8'000.00	4'000.00	8'000.00	4'000.00
46.351.0	Service dentaire, visites médicales	13'269.65		8'000.00		8'000.00	
46.433.0	Part. des parents aux soins dentaires		7'726.35		4'000.00		4'000.00

		Comptes 2018		Budgets 2019		Budgets 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	Affaires sociales	336'263.00	11'575.40	351'455.55	11'000.00	376'462.55	11'000.00
50	AVS APG AI Assurance chômage	0.00	977.50	0.00	1'000.00	0.00	1'000.00
50.436.0	Remboursements de tiers		977.50		1'000.00		1'000.00
54	Protection de la jeunesse	52'438.80	10'597.90	64'351.50	10'000.00	66'248.10	10'000.00
54.317.0	Dédommagements, déplacements	630.20		1'000.00		1'000.00	
54.352.0	Participation communale déficit de l'AES			8'795.50		7'238.00	
54.365.0	Subvention pot commun ABMG	25'457.90		31'056.00		34'510.10	
54.365.1	Subvention accueil extra-familial de jour			500.00		500.00	
54.365.2	Subvention à l'école maternelle	19'980.00		15'000.00		15'000.00	
54.365.3	Subventions communales aux parents AES	6'370.70		8'000.00		8'000.00	
54.433.0	Part. des parents à l'école maternelle		10'597.90		10'000.00		10'000.00
55	Handicapés ou inadaptés	209'065.05	0.00	208'938.75	0.00	220'764.75	0.00
55.351.0	Part. institutions spécialisées	209'065.05		208'938.75		220'764.75	
58	Assistance	74'759.15	0.00	78'165.30	0.00	89'449.70	0.00
58.351.0	Part. aux frais cant. d'assistance	21'216.60		24'269.95		19'369.00	
58.351.1	Part. avances d'entretiens non récupérables	4'818.05		4'716.60		4'515.35	
58.351.4	Part. fonds cantonal de l'emploi	14'025.00		14'025.00		14'382.00	
58.351.5	Part. allocations familiales aux non actifs	5'339.50		5'743.75		5'681.35	
58.352.0	Part. aux frais assist. entente intercommunale	29'360.00		29'360.00		45'452.00	
58.365.0	Livraisons repas à domicile			50.00		50.00	

		Comptes 2018		Budgets 2019		Budgets 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Transports et communications	91'447.75	4'494.40	117'525.00	3'695.00	117'334.00	3'750.00
62	Routes communales et génie civil	44'891.75	4'494.40	70'954.00	3'695.00	70'644.00	3'750.00
62.301.0	Traitement du personnel édilitaire	14'571.90		20'000.00		20'000.00	
62.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	2'265.55		2'920.00		3'000.00	
62.304.0	Cotisations caisse de prévoyance	1'412.35		1'830.00		1'900.00	
62.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	687.00		1'060.00		1'100.00	
62.309.0	Fourniture vêtements sécurité personnel	428.00		500.00		500.00	
62.311.0	Achat de véhicules, machines et matériel	1'631.75		6'000.00		2'000.00	
62.312.0	Electricité, (éclairage public)	4'962.65		8'000.00		5'500.00	
62.313.0	Achat de marchandises	2'832.15		2'000.00		2'000.00	
62.314.0	Entretien des routes et de l'éclairage	8'706.05		8'000.00		8'000.00	
62.314.1	Déblaiement, sablage et protection. hivernale	3'613.40		12'000.00		12'000.00	
62.314.2	Sel pour silo			4'800.00		4'800.00	
62.314.3	Location balayeuse					3'000.00	
62.315.0	Entretien véhicules et machines, carburant	1'542.85		1'500.00		1'500.00	
62.317.0	Dédommagements (déplacements)	397.00		500.00		500.00	
62.318.0	Assurances véhicules	917.10		920.00		920.00	
62.318.1	Frais transport et élimination déchets routes					3'000.00	
62.319.0	Impôts sur les véhicules	924.00		924.00		924.00	
62.436.0	Remboursement de tiers		2'881.25				
62.436.1	Retenues sociales s/salaires AVS-APG-AC-AI		906.95		1'180.00		1'200.00
62.436.2	Retenues LPP		706.20		915.00		950.00
62.436.3	Part. Villarzel sel pour silo				1'600.00		1'600.00
64	Chemins de fer fédéraux	5'216.00	0.00	5'564.00	0.00	6'197.00	0.00
64.351.0	Part. fonds fédéral infras. Ferroviaires	5'216.00		5'564.00		6'197.00	
65	Trafic régional, télésiège, téléski	41'340.00	0.00	41'007.00	0.00	40'493.00	0.00
65.318.0	Participation abonnements journaliers CFF	2'275.00		1'000.00		2'00.00	
65.351.0	Part. aux dépenses cant. trafic régional	39'065.00		40'007.00		38'493.00	

		Comptes 2018		Budgets 2019		Budgets 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Protection et aménagement de l'environnement	527'208.42	487'008.52	514'952.55	487'506.40	529'494.25	499'804.15
70	Approvisionnement en eau	108'956.05	108'956.05	104'091.00	104'091.00	106'590.00	106'590.00
70.301.0	Salaires	8'700.85		8'000.00		8'000.00	
70.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	1'352.45		1'240.00		1'240.00	
70.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	1'235.35		1'180.00		1'180.00	
70.305.0	Cotisations assurances maladie - accidents	412.55		450.00		450.00	
70.312.1	Electricité, force motrice	13'648.02		14'000.00		14'000.00	
70.313.0	Achats de marchandises et compteurs	2'314.21		3'000.00		3'000.00	
70.314.0	Entretien et rénovation pompage + réservoir (La Folliaz)	3'386.53		4'000.00		4'000.00	
70.314.1	Entretien réseau d'eau communal	44'174.26		10'000.00		10'000.00	
70.314.2	Entretien captage (zone de protection)	425.26		500.00		500.00	
70.314.3	Entretien Hydrants	6'585.01		5'000.00		5'000.00	
70.317.0	Dédommagements (déplacements)	509.20		500.00		500.00	
70.317.1	Dédommagements la Folliaz	309.00		400.00		400.00	
70.318.0	Frais d'analyse et d'eau la Folliaz	1'747.40		2'000.00		2'000.00	
70.318.01	Frais d'analyse d'eau	131.99					
70.318.1	Frais administratifs			100.00		100.00	
70.318.2	TVA REDIP	2'426.11		1'500.00		2'500.00	
70.352.0	Participation aux associations - GAGN	6'744.00		7'500.00		7'500.00	
70.380.0	Attribution à la réserve	10'154.96		44'721.00		46'220.00	
70.390.7	Imputation interne amortissement	4'698.90					
70.402.0	Taxes d'hydrants		43'866.95		45'000.00		47'000.00
70.434.0	Location des compteurs, abonnement fixe		22'583.35		22'000.00		22'500.00
70.435.0	Vente d'eau		29'654.00		30'000.00		30'000.00
70.435.1	Part. Villarimboud frais de pompage		7'053.10		6'000.00		6'000.00
70.436.0	Remboursement de tiers		4'628.00				
70.436.1	Retenues sociales s/salaires AVS-APG-AC-AI		541.50		501.00		500.00
70.436.2	Retenues LPP		617.70		590.00		590.00
70.490.0	Imputation interne des intérêts		11.45				

		Comptes 2018		Budgets 2019		Budgets 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
71	Protection des eaux	174'909.27	174'909.27	193'619.00	193'619.00	193'850.00	193'850.00
711	STEP communale	109'856.55	109'856.55	111'755.00	111'755.00	111'870.00	111'870.00
711.301.0	Salaires	1'118.30		3'000.00		3'000.00	
711.303.0	Cotisations aux ass. sociales	350.85		450.00		450.00	
711.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	54.45		420.00		420.00	
711.312.0	Eau, énergie STAP	409.34		600.00		500.00	
711.314.0	Entretien et rénovation du réseau communal	11'135.59		5'000.00		10'000.00	
711.317.0	Dédommagements (déplacements)	15.00		300.00		100.00	
711.318.0	Frais administratifs			100.00		100.00	
711.318.1	Cadastre des eaux industrielles			2'000.00		2'000.00	
711.319.0	Taxe micropolluants	8'874.00		9'000.00		9'000.00	
711.352.0	Participation à la STEP	49'310.37		62'888.00		62'520.00	
711.380.0	Attribution à la réserve	26'708.65		16'117.00		11'900.00	
711.390.71	Imput. interne amortissements	11'880.00		11'880.00		11'880.00	
711.434.0	Taxes d'exploitation		52'161.70		53'000.00		53'000.00
711.434.1	Taxe de base réseau		27'307.65		27'500.00		27'500.00
711.434.2	Taxe de base STEP		28'114.10		29'000.00		29'000.00
711.436.0	Part. taxe micropolluants		2'115.00		2'000.00		2'100.00
711.436.1	Retenues s/salaires AVS/AI/AC		69.60		85.00		100.00
711.436.2	Retenues LPP		88.50		170.00		170.00

712	STEP Intercantonale	65'052.72	65'052.72	81'864.00	81'864.00	81'980.00	81'980.00
712.300.0	Jetons et frais de la commission	300.00		300.00		300.00	
712.301.0	Salaires	11'229.45		13'000.00		12'000.00	
712.303.0	Cotisations aux ass. sociales	1'745.30		2'070.00		1'950.00	
712.304.0	Cotisations caisse prévoyance	1'677.85		2'042.00		1'930.00	
712.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	540.80		752.00		620.00	
712.312.0	Eau, énergie, combustible STEP	10'218.30		9'000.00		10'500.00	
712.313.0	Achat de matériel et chlorure	5'109.34		6'000.00		6'000.00	
712.314.0	Entretien et rénovation des installations	6'031.01		6'000.00		6'000.00	
712.314.1	Frais d'analyses	7'116.85		8'500.00		8'500.00	
712.315.0	Frais traitement des boues et tracteurs	10'902.51		16'800.00		15'500.00	
712.315.1	Traitement déchets dégrillage	817.77		1'000.00		1'000.00	
712.317.0	Dédommagements (déplacements)	1'170.28		1'000.00		1'200.00	
712.317.1	Dédommagements COPIL	1'540.20		1'000.00		2'000.00	
712.318.0	Assurances (ECAB, RC)	3'690.20		3'800.00		3'800.00	
712.318.1	Téléphone			100.00		180.00	
712.318.2	Participations étude STEP Moyenne Broye	2'962.86		10'500.00		10'500.00	
712.436.0	Rembours. tiers et assurances		369.80				800.00
712.436.1	Retenues sociales s/salaires		699.10		838.00		750.00
712.436.2	Retenues LPP		838.95		1'021.00		900.00
712.436.3	Participation déchetterie pour électricité/chauffage		600.00		400.00		400.00
712.452.0	Participations des communes		62'544.87		79'605.00		79'130.00

		Comptes 2018		Budgets 2019		Budgets 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
72	Ordures ménagères	201'806.75	190'332.90	192'219.55	184'545.40	204'655.25	193'950.15
721	Déchetterie communale	62'005.25	50'531.40	57'974.15	50'300.00	60'905.10	50'200.00
721.317.0	Dédommagements (déplacements)	287.40		500.00		500.00	
721.318.0	Frais de ramassage, ordures ménagères	21'050.85		20'000.00		20'000.00	
721.318.1	Frais de ramassage couches-culottes	1'800.00		1'200.00		1'200.00	
721.352.0	Participation déchetterie intercommunale	38'867.00		36'274.15		39'205.10	
721.434.0	Taxes d'utilisation		27'468.00		28'000.00		28'000.00
721.435.1	Ristourne taxes déchets (AIR-PRO)		22'813.40		22'000.00		22'000.00
721.435.2	Location remorque déchetterie				100.00		
721.437.0	Amendes		250.00		200.00		200.00
722	Déchetterie intercantonale	139'801.50	139'801.50	134'245.40	134'245.40	143'750.15	143'750.15
722.301.0	Salaires déchetterie	35'685.65		39'000.00		39'000.00	
722.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	3'838.30		4'500.00		4'500.00	
722.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	406.00		460.00		460.00	
722.305.0	Cotisations aux assurances maladie et accidents	1'726.55		2'704.00		2'704.00	
722.310.0	Frais gestion et administratifs	1'872.30		1'500.00		1'500.00	
722.311.0	Achat de machines et matériel	829.50		1'000.00		1'000.00	
722.312.0	Eau, énergie, combustible STEP	600.00		400.00		400.00	
722.315.0	Entretien installations et matériel	1'170.95		1'000.00		1'000.00	
722.317.0	Dédommagements	1'153.80		2'500.00		2'000.00	
722.318.0	Frais de ramassage, décharge	76'644.40		65'000.00		75'000.00	
722.390.0	Imputation interne des intérêts	610.55		917.90		922.65	
722.390.72	Imputation interne des amortissements déchetterie	15'263.50		15'263.50		15'263.50	
722.435.0	Recyclage ramassage		21'859.50		25'000.00		25'000.00
722.435.1	Dépôt de déchets (déchetterie)		420.00		100.00		100.00
722.436.1	Retenues sociales s/salaire AVS		1'537.55		1'500.00		1'500.00
722.436.2	Retenues LPP		203.00		230.00		230.00
722.436.3	Remboursements de tiers		2'014.10				
722.452.0	Participations des communes		113'767.35		107'415.40		116'920.15
74	Cimetière	12'957.90	2'238.75	4'303.00	1'811.00	3'210.00	1'765.00
74.301.0	Salaires	2'140.40		2'500.00		2'000.00	
74.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS	339.40		325.00		310.00	
74.305.0	Cotisations ass. maladie accidents	87.55		118.00		120.00	
74.306.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	206.50		260.00		180.00	
74.314.0	Frais d'entretien	10'098.45		1'000.00		500.00	
74.317.0	Vacations	85.60		100.00		100.00	
74.434.0	Taxes d'entrée personne extérieure				750.00		750.00
74.435.0	Frais et taxe d'ensevelissement		2'000.00		600.00		600.00
74.436.0	Travaux pour des tiers				200.00		200.00
74.436.1	Retenues s/ salaire AVS-AI-AC		135.50		131.00		125.00
74.436.2	Retenues LPP		103.25		130.00		90.00

		Comptes 2018		Budgets 2019		Budgets 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
75	Correction des eaux et endiguements	1'962.35	92.45	5'320.00	240.00	6'040.00	368.00
75.301.0	Salaires	744.25		2'000.00		3'100.00	
75.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	115.65		250.00		480.00	
75.305.0	Cotisations aux assurances maladie et accidents	36.25		40.00		62.00	
75.306.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	92.20		280.00		348.00	
75.314.0	Travaux de conservation des ouvrages			500.00		1'000.00	
75.317.0	Dédommagements	224.00		500.00		300.00	
75.364.0	Entretien Riaud de Marnand			500.00			
75.364.1	Endiguement ruisseau des Roches			500.00			
75.364.2	Endiguement de la Broye	750.00		750.00		750.00	
75.436.1	Retenues sociales s/ salaire AVS		46.35		100.00		194.00
75.436.2	Retenues LPP		46.10		140.00		174.00
76	Energie	710.60	0.00	3'600.00	0.00	0.00	0.00
76.317.0	Dédommagements CAD	710.60		3'600.00			
78	Protection de la nature	1'281.00	281.00	1'200.00	200.00	1'281.00	281.00
78.314.0	Contrôle du feu bactérien	281.00		200.00		281.00	
78.365.0	Aide à la protection de l'environnement	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
78.436.0	Remboursements de tiers		281.00		200.00		281.00
79	Aménagement du territoire	24'624.50	10'198.10	10'600.00	3'000.00	13'868.00	3'000.00
79.300.0	Jetons et frais de la commission			500.00		500.00	
79.313.0	Achat plaques rues et no de maisons	379.10		200.00		200.00	
79.317.0	Dédommagements, déplacements	2'515.00		2'500.00		2'500.00	
79.318.0	Honoraires des urbanistes	20'348.20		6'000.00		6'000.00	
79.318.1	Permis de construire	389.55		500.00		500.00	
79.318.2	Emoluments administratifs (intercapi + RF)	392.65		300.00		300.00	
79.319.0	Cotisations Cité de l'Energie	600.00		600.00		600.00	
79.352.1	ABMG aménagement territoire					3'268.00	
79.431.0	Autorisations de construire		10'198.10		3'000.00		3'000.00
8	Economie	2'741.40	2'450.00	2'750.00	2'450.00	2'750.00	2'450.00
81	Forêts	2'741.40	2'450.00	2'750.00	2'450.00	2'750.00	2'450.00
81.317.0	Dédommagements (déplacements)	291.40		300.00		300.00	
81.351.1	Part. à la corporation forêts Glâne Nord	2'450.00		2'450.00		2'450.00	
81.423.0	Fermage		49.00		49.00		49.00
81.480.81	Prélèvement s/réserve Lothar		2'401.00		2'401.00		2'401.00

		Comptes 2018		Budgets 2019		Budgets 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	Finances et impôts	753'421.46	2'673'279.10	438'578.50	2'484'650.40	448'831.50	2'560'731.15
90	Impôts	34'738.50	2'208'494.95	11'500.00	2'029'870.00	14'500.00	2'088'737.00
90.317.0	Dédommagements, déplacements	540.00		1'500.00		1'500.00	
90.318.0	Frais de rappels et poursuites	3'455.90		2'500.00		3'500.00	
90.318.1	Frais encaissement SCC/impôt cant. véhicules	1'432.10		1'000.00		2'000.00	
90.319.0	Remboursement d'impôts	7.30					
90.319.1	Pertes sur débiteurs-impôts	23'851.30		2'000.00		2'000.00	
90.322.0	Intérêts rémunérateurs	4'957.55		4'000.00		5'000.00	
90.329.0	Escomptes d'impôts	494.35		500.00		500.00	
90.400.0	Impôts sur le revenu PP		1'335'000.00		1'438'000.00		1'550'000.00
90.400.1	Impôts sur la fortune PP		105'000.00		115'000.00		90'000.00
90.400.2	Impôts à la source		41'363.60		42'000.00		55'000.00
90.400.4	Impôts sur les prestations en capital		45'131.15		20'000.00		20'000.00
90.400.9	Impôts exercices précédents PP		202'665.85		10'000.00		10'000.00
90.401.0	Impôts sur le bénéfice PM		115'000.00		85'140.00		20'440.00
90.401.1	Impôts sur le capital PM		10'000.00		10'000.00		2'100.00
90.401.9	Impôts exercices précédents PM		26'315.40		5'000.00		5'000.00
90.402.0	Contributions immobilières		185'357.95		190'000.00		190'000.00
90.403.0	Impôts sur les gains immobil. et plus-values		54'516.70		20'000.00		35'000.00
90.404.0	Impôts sur les mutations		20'932.80		30'000.00		25'000.00
90.405.0	Impôts sur les successions et donations				2'000.00		2'000.00
90.436.0	Remboursement frais de rappel et poursuites		2'133.30		500.00		1'500.00
90.436.2	Intérêts moratoires		1'713.75		1'000.00		1'200.00
90.436.3	Intérêts compensatoires		4'911.75		3'000.00		4'000.00
90.441.0	Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules		58'452.70		58'230.00		60'200.00
90.451.00	Compensation de base - réforme fiscale						7'297.00
90.451.01	Compensation cas de rigueur - réforme fiscale						10'000.00
930	Péréquation financière	0.00	276'989.00	0.00	270'264.00	0.00	280'782.00
930.462.00	Attribution de la péréquation des ressources		240'996.00		236'550.00		248'352.00
930.462.01	Attribution de la péréquation des besoins		35'993.00		33'714.00		32'430.00

		Comptes 2018		Budgets 2019		Budgets 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
940	Gérance de la fortune et des dettes	281'741.86	17'233.85	278'375.00	12'857.90	283'873.00	12'852.65
940.317.0	Budget, bouclément. planification. Financière, vacances	525.00		500.00		500.00	
940.318.0	Frais bancaires et PostFinance	3'216.56		3'000.00		3'000.00	
940.322.0	Intérêts des dettes	86'613.85		83'500.00		88'998.00	
940.330.0	Amortissements obligatoires	191'375.00		191'375.00		191'375.00	
940.390.70	Imputation interne eau potable	11.45					
940.420.0	Intérêts des capitaux		44.40		140.00		50.00
940.490.70	Imputation interne des amortissements/eau		4'698.90				
940.490.71	Imputation interne des amortissements/STEP		11'880.00		11'800.00		11'880.00
940.490.72	Imputation interne des intérêts déchetterie		610.55		917.90		922.65
942	Immeubles : forêts, édilité	118'278.85	155'297.80	121'560.00	156'395.00	123'315.00	163'096.00
942.301.1	Traitement du personnel de conciergerie	30'412.90		33'500.00		35'000.00	
942.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	4'686.55		5'160.00		5'440.00	
942.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	2'892.70		2'390.00		2'990.00	
942.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	1'336.25		1'980.00		2'021.00	
942.311.1	Achat café Halle	1'377.70		1'500.00		1'500.00	
942.312.1	Eau, énergie, combustible Halle	15'640.70		20'000.00		20'000.00	
942.312.3	Eau, énergie, combustible EF	6'214.85		6'500.00		6'500.00	
942.312.4	Eau, énergie, Cabane	949.00		800.00		900.00	
942.312.5	Taxe STEP, terrains non construits	2'057.70		2'000.00		2'000.00	
942.314.0	Entretien et rénovation des bâtiments/Croix-Blanche	12'900.20		5'000.00		5'000.00	
942.314.1	Entretien Halle polyvalente	19'977.70		24'000.00		24'000.00	
942.314.11	Entretien extérieur Halle	711.75		1'000.00		1'000.00	
942.314.2	Entretien et réparation Buvette			200.00		100.00	
942.314.3	Entretien et réparation EF	6'364.00		5'500.00		5'000.00	
942.314.4	Entretien Cabane forestière	1'013.25		2'500.00		2'500.00	
942.314.5	Entretien Stand de tir	3'311.60		500.00		500.00	
942.317.0	Dédommagements Croix-Blanche	15.00		100.00		100.00	
942.317.1	Dédommagements bâtiments	200.80		500.00		300.00	

Comptes 2018		Budgets 2019		Budgets 2020	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus

942 Immeubles : forêts, édilité (suite)

942.317.2	Dédommagements Buvette FC			50.00		50.00	
942.317.3	Dédommagements Ecole des filles			100.00		100.00	
942.317.4	Dédommagements Ca- bane forestière			50.00		50.00	
942.317.5	Dédommagements stand tir	60.00		50.00		50.00	
942.318.0	Assurances diverses, ECAB, RC, Croix-Blanche	2'052.20		2'000.00		2'000.00	
942.318.1	Assurances ECAB, RC Halle	3'248.75		3'300.00		3'300.00	
942.318.2	Assurance Buvette FC	992.60		1'000.00		1'000.00	
942.318.3	Assurances ECAB, RC EF	786.00		790.00		790.00	
942.318.4	Assurance Cabane fores- tière	485.50		490.00		524.00	
942.318.5	Assurance Stand de tir	591.15		600.00		600.00	
942.423.0	Loyer Croix-Blanche		30'000.00		30'000.00		30'000.00
942.423.1	Loyer Halle polyvalente		7'623.75		9'000.00		9'000.00
942.423.3	Loyer Ecole des filles		15'000.00		15'000.00		15'000.00
942.423.35	Loyer (Cococinel)		7'200.00		7'200.00		7'200.00
942.423.4	Loyers Cabane forestière		8'720.00		7'000.00		8'500.00
942.423.5	Loyers Parchets commu- naux		1'915.00		1'915.00		1'915.00
942.423.6	Loyer pot commun		78'170.80		80'000.00		85'000.00
942.435.1	Vente de cafés à la Halle		1'157.00		1'400.00		1'300.00
942.436.0	Remboursements de tiers et d'assurances		2'188.30		1'500.00		1'500.00
942.436.1	Retenues sociales s/salaire AVS-AI-AC		1'876.15		2'080.00		2'181.00
942.436.2	Retenues LPP		1'446.30		1'300.00		1'500.00

99 Autres postes 318'662.25 15'263.50 27'143.50 15'263.50 27'143.50 15'263.50

99.332.0	Amortissements supplé- mentaires	318'662.25		27'143.50		27'143.50	
99.490.72	Imputation interne amor- tissement déchetterie		15'263.50		15'263.50		15'263.50

Total 3'342'562.63 3'369'165.47 3'201'499.80 3'181'965.80 3'364'306.30 3'274'647.30

Excédent 26'602.84 19'534.00 89'659.00

Investissements 2020

Objet a : **Réfection de la route du Grand-Rain**

Description : l'achèvement de deux immeubles au Grand Rain pour fin 2019, ainsi que l'état complètement dégradé du chemin d'accès, obligent à en entreprendre des travaux de refonte totale de la structure et à y installer l'éclairage et une signalisation ad hoc. Les travaux s'effectueront au printemps 2020 en même temps que le goudronnage de la route de Villarimboud (crédit accepté en 2017).

Investissement : fr. 250'000.- financés par un emprunt
Charges : fr. 12'500.- d'amortissements (5%)
fr. 3'750.- d'intérêts (1,5%)

Objet b : **Achat d'une rampe pour les sports à roulettes**

Description : les jeunes de 8 à 15 ans demandent, de façon récurrente, l'installation d'une rampe pour pratiquer le skateboard, le roller ou encore la trottinette. Le Conseil communal a décidé de répondre à ce souhait en acquérant une rampe.

Investissement : fr. 9'500.- financés par le ménage communal

Objet c : **Goudronnage à la déchetterie**

Description : dans la continuité d'un aménagement adéquat de la déchetterie intercommunale, la commission souhaite goudronner le fond de la place.

Investissement : fr. 40'000.- financés par le ménage communal puis répartis entre les communes membres selon la clé de répartition en vigueur.

INVESTISSEMENTS		Comptes 2018		Budgets 2019		Budgets 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
14.506.1	Achat de véhicules et divers			18'000.00		18'000.00	
29.503.4	Aménagement d'une rampe					9'500.00	
62.501.0	Aménagement routes, trottoirs, places de parc			75'225.65			
62.501.9	Aménagement rte de Villarimboud	150.00		250'000.00		250'000.00	
62.501.91	Aménagement route Grand Rain					250'000.00	
62.506.1	Silo à sel			45'000.00			
62.611.0	Participations de tiers				22'500.00		
70.610.0	Taxe raccordement eau potable				55'000.00		
71.501.9	Aménagement bassin rétention	84'623.96		100'000.00			
71.610.0	Taxes raccordement au réseau		10'500.00		62'000.00		
71.611.0	Participations de tiers		10'000.00		10'000.00		
72.501.0	Eclairage déchetterie	26'980.00		23'000.00			
72.501.1	Goudronnage déchetterie					40'000.00	
75.501.4	Aménagement Ruisseau Le Bret	203'046.30		22'000.00			
75.660.0	Subventions fédérales		57'960.00				
75.661.0	Subventions cantonales		118'864.15		30'000.00		
78.501.0	Assainissement ancienne décharge du Caramoulet	16'326.50		29'000.00			
78.660.00	Subventions fédérales				12'000.00		
78.661.0	Subventions cantonales				9'000.00		
Total		331'127.01	197'324.15	562'225.65	200'500.00	557'500.00	0.00
Excédent		133'802.86		361'725.65		557'500.00	

Point 3 du tractanda« **Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG** »

Ajout de :

1) **Art. 2 – Buts**d) **de promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement.**e) **de procéder notamment aux études en rapport avec l'aménagement, au sens des articles 28 et 29 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), et en rapport avec la conception générale du développement économique, au sens des article 5 de la loi sur la promotion économique régionale (LPEc).**2) **Art. 10 – Attributions**m^{bis}) **elle adopte, sous réserve d'approbation par les instances supérieures, des plans directeurs régionaux ;**

* * * * *

INFORMATIONS OFFICIELLES**DENEIGEMENT**

Notre service de voirie est prêt pour affronter les tracas de l'hiver. Les trottoirs et les routes communales seront déneigés en priorité et dès 06h00 le matin, voire plus tôt en cas de grosses chutes de neige.

Le Conseil communal demande que les trottoirs et les bords de routes soient libres de tous véhicules ou autres objets encombrants afin de faciliter le passage du chasse-neige et de la fraiseuse.

* * * * *



Le Mémo-déchets 2020 sera prochainement dans votre boîte aux lettres et le Conseil communal vous recommande de le lire attentivement, de tenir compte des informations et des conseils sur le tri des déchets et sur les consignes d'usage de la déchetterie. Merci de le conserver à portée de main.

Vous pouvez également le consulter sur le site www.memodechets.ch ou encore télécharger l'application mobile MEMODéchets. Les déchets sauvages peuvent être annoncés à la commune par le biais de l'application.

* * * * *

ACTIVITES DU CONSEIL COMMUNAL

De mai à octobre 2019, le Conseil communal de Châtonnaye :

MAI

A réceptionné les travaux du Ruisseau Le Bret
A pris note des excellents résultats des analyses de la STEP
A rencontré les Autorités municipales de Villarzel pour discuter d'éventuelles collaborations
A représenté notre commune aux assemblées de l'Entente Sociale Intercommunale, du GAGN, du CO de la Glâne (projet piscine), de l'AsCoGlâne

JUIN

A rencontré les Autorités communales de Torny pour discuter de diverses collaborations
A pris acte de l'entrée en vigueur du programme FRIAC et fixé les émoluments y relatifs
A participé à la fête du 40ème camp de ski du cercle scolaire
A annoncé la participation de notre commune à l'action « Une tulipe pour la Vie ».
A participé aux assemblées de l'Accueil familial de jour, de Cococinel, de l'ABMG, du CO de la Glâne, de la SAIDF
A reçu les communes glânoises pour le pique-nique de la préfecture
A pris note de deux interventions du CSPI sur le territoire communal

JUILLET - AOÛT

A participé aux assemblées de Cococinel, de la RGV, du CO de la Glâne, de Fri-Time
A accepté l'installation d'une rampe pour les sports à roulettes
A pris acte du rapport de police sur les événements survenus dans la commune
A reçu des représentants de Swisscom au sujet d'un projet d'antenne 5G et de l'extension du réseau de fibre optique

SEPTEMBRE

A participé à l'assemblée de l'AsCoGlâne, de Cococinel, du CO de la Glâne (projet piscine)
A participé à l'invitation faite à la population et à la visite de la Foire du Valais
A pris acte que l'arrêt du Tribunal cantonal aura des effets sur le PAL communal
A formé un groupe de travail avec la commune de Torny pour l'étude d'une salle et d'un local d'édilité communs

OCTOBRE

A honoré les nonagénaires de notre village lors de la Country Fest
A pris note de l'importante baisse de revenus fiscaux suite à l'acceptation par le peuple de la réforme fiscale pour les personnes morales
A pris note de la baisse des contributions de l'AOS dans les soins à domicile
A distribué les subventions aux sociétés locales
A participé à l'assemblée de l'ACF, de l'Entente sociale intercommunale, de l'ABMG
A décidé que, désormais, les sociétés devront éliminer les déchets provenant des manifestations par leurs propres moyens
A accepté de mener une étude sur l'introduction de la taxe au poids pour les déchets urbains et les déchets encombrants

PERMIS DE CONSTRUIRE COMMUNAUX

20 mai	Permis délivré à Mme Cynthia Oliveira da Mota-Mauron pour la construction d'une piscine , à l'impasse de la Fin du Bret 1B
27 mai	Permis délivré à M. Philippe Dénervaud pour l'ajout d'une fenêtre en façade et obstruction d'une ancienne fenêtre à la route de Villarimboud 40
15 juillet	Permis délivré à M. Pierre-André Page pour l'aménagement d'une pergola au Chemin de la Grange des Bois 5
28 octobre	Permis délivré à M. et Mme Didier et Françoise Vaucher pour l'aménagement d'un mur de soutènement et l'élargissement de l'accès à la route de Villarimboud 7
28 octobre	Permis délivré à M. Rui Miguel Francisco et Mme Ana Paula Lourenco da Silva Torres pour l'aménagement de 2 places de parc à la Route du Pré-Terrapon 12B

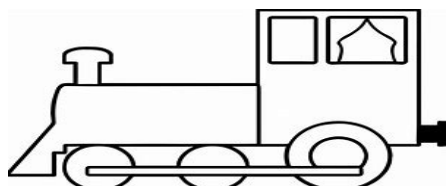
PERMIS DE CONSTRUIRE CANTONNAUX

31 mai	Permis délivré à Mauron Activités pour l'aménagement d'une place d'accès et d'une entrée à la route de Romont 17
--------	--

* * * * *

CARTES JOURNALIERES CFF

ATTENTION ! Les cartes journalières CFF doivent être **réservées auprès de la commune de Torny** au tél. **026/658.11.73** ou par mail à **cartes.cff@middes.ch**. Vous pouvez consulter le calendrier des disponibilités sur www.torny.ch.



Merci d'en prendre note.

PERMIS DE CONSTRUIRES

FRIAC (FR**I**bourg Autorisation de Construire).

Le Grand Conseil a donné son aval aux modifications de la LATeC qui créent les bases légales pour l'introduction de la nouvelle application pour la gestion électronique des demandes préalables ainsi que des procédures simplifiées et ordinaires de permis de construire, FRIAC. La nouvelle application va permettre une informatisation complète, depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper et améliorera l'efficacité et l'efficience du traitement des dossiers.

Depuis le 3 juin 2019, tous les dossiers de demande de permis de construire (ordinaire, simplifiée et préalable) doivent être déposés de manière électronique, via l'application FRIAC.

Pour ce faire, les personnes concernées doivent se créer un compte informatique personnel de l'Etat, qui leur permettra de gérer et de déposer leurs dossiers en ligne. Pour garantir à chacun/e la possibilité d'effectuer une demande de permis de construire, le/la requérant/e pourra demander à la commune, subsidiairement au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), et contre émoluments, la saisie électronique de la demande, des plans et des annexes nécessaires. Un dossier papier est demandé en parallèle au dépôt électronique. Cette question sera réexaminée lorsque la législation aura déterminé les moyens d'authentification électroniques reconnus par l'Etat dans le cadre des procédures administratives et que les bases de l'archivage de documents numériques auront été posées. L'administration notifie également le permis de construire ainsi que toute autre décision au sens des articles 4 et 66 CPJA au format papier, par la poste et par publication (arts 34, 35 et 68 CPJA). L'envoi des décisions s'effectuera sous forme électronique lorsque l'Etat disposera des bases légales et des infrastructures techniques garantissant la reconnaissance de ce mode de procéder.

Message du Service des constructions et de l'aménagement de Fribourg

PROCEDURES de demande d'autorisation de construire

ENQUÊTE DE MINIME IMPORTANCE

La demande doit être enregistrée par le requérant sur le programme FRIAC

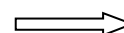
Un dossier papier signé sera également remis à la commune. Contenu :

- la fiche de requête dûment complétée et signée
- si besoin, formulaire spécifique à l'objet (par ex : I = évacuation des eaux (pour une piscine) ou M = installation de chauffage etc...)
- les plans de l'objet (cabanon, garage, etc...) ou sa fiche technique (chauffage, piscine, etc...)
- le plan de situation du géomètre avec les cotes de l'objet soumis à l'enquête.

Une enquête de minime importance ne paraît pas dans la feuille officielle, sauf exception. Cependant, les voisins directs doivent être informés et donner leur accord. Pour ça, il y a deux possibilités :

1. présenter le dossier aux voisins concernés et leur faire signer le formulaire ad hoc
2. l'administration se charge de contacter les voisins, aux frais du demandeur.

suite



FRIAC - procédures (suite)

Le dossier est examiné par le Conseil communal qui pourra, si nécessaire, demander le préavis d'un service de l'Etat. Le permis est délivré par le Conseil communal.

L'administration communale peut, sur demande du requérant et contre émoluments, établir un dossier d'enquête de minime importance sur l'application FRIAC.

Tarif : fr. 75.- prix de base + fr. 75.-/heure pour le temps supplémentaire à une heure.
Ces émoluments sont facturés en sus des émoluments ordinaires de délivrance du permis de construire.

ENQUÊTE ORDINAIRE ET ENQUÊTE PREALABLE

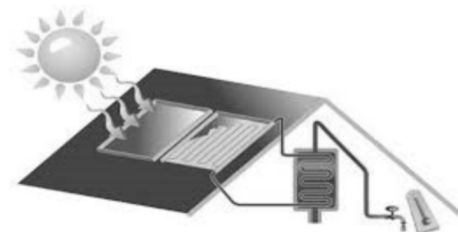
Le dossier doit être établi par un bureau d'architecte, d'ingénieur ou toute autre personne reconnue par l'Etat de Fribourg, via l'application FRIAC. Un exemplaire sur papier dûment daté et signé, sera remis au bureau communal.

Après une enquête publique de 14 jours, le dossier est traité par le SECA. La Préfecture de la Glâne délivre le permis de construire.

Pour toute question complémentaire, veuillez vous adresser à l'administration communale, au SECA ou à la Préfecture de la Glâne.

PANNEAUX SOLAIRES

L'installation de panneaux solaires n'est pas soumise à une procédure de demande d'autorisation de construire.



Le propriétaire doit soumettre un dossier technique des installations solaires prévues. Le Conseil communal contrôle que les exigences d'intégration soient respectées et délivre une dispense de permis de construire. Cette procédure n'est pas soumise à émolument.

TAILLES DES HAIES (extrait de la Loi sur les routes)

Art. 94 2. Haies vives

1. Sur les tronçons rectilignes, les branches de haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. **Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre.**
2. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.
3. Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Art. 95 3. Arbres

Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.

Cycle d'Orientation de la Glâne Transport des élèves en question

Depuis la rentrée 2018, de sérieux problèmes de saturation ont été constatés sur la ligne 462 de CarPostal transportant les élèves des communes de Torny et Châtonnaye vers le Cycle d'Orientation de la Glâne à Romont. L'an dernier déjà, le Conseil communal était intervenu auprès de l'entreprise, par le biais du Comité d'école du CO, afin de demander à ce que l'on remédie à cette situation, sans grand succès.

A la rentrée 2019, ces problèmes sont réapparus, de manière encore plus aiguë ; difficile en effet de transporter dans des conditions de sécurité et de confort minimales un effectif de 87 élèves dans des bus standards d'une capacité de 70 à 80 places... Après une tentative d'intervention infructueuse auprès de l'entreprise CarPostal, le Conseil communal a pris contact avec le Service de la Mobilité du Canton de Fribourg, en charge notamment du contrôle des entreprises de transport opérant sur le territoire cantonal. Contacté par ce service, CarPostal a bien dû admettre, après consultation de ses systèmes de comptage, un problème de surcharge de ses véhicules sur la ligne en question lors des trajets du matin et du soir, les plus fréquentés. Mise en demeure d'adapter à la demande ses capacités de transport, CarPostal s'est engagé à mettre en service sur la ligne un Mega-bus d'une capacité de 127 places ; ce nouveau véhicule assure désormais les trajets du matin et du soir, et ce depuis le début du mois d'octobre.

Le Conseil communal salue cette mesure, mais regrette toutefois qu'il ait fallu lourdement insister auprès de l'entreprise pour l'obtenir, alors que les chiffres de fréquentation dont disposait CarPostal auraient dû inciter l'entreprise à prendre cette mesure de son propre chef. Quoi qu'il en soit, le Conseil communal restera attentif dans l'avenir aux conditions de transport offertes à nos enfants et il ne manquera pas de procéder à des contrôles réguliers. Il compte également sur les personnes concernées (élèves, parents) pour lui signaler tout problème ou dysfonctionnement qui pourrait être constaté par les usagers.

Jacques Maradan
Conseiller communal en charge des écoles
Membre du Comité d'école du COG



Fond Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

Suite à un accident, certaines familles d'enfants ou de jeunes se retrouvent en situation financière difficile. Elles peuvent déposer une demande de participation financière aux frais spécifiques destinés à atténuer les effets engendrés par l'accident.

Le Conseil d'Etat a décidé de renforcer son soutien aux familles et, dès le 1er septembre 2019, cette possibilité est étendue aux familles avec un enfant ou un jeune atteint d'une maladie grave. La limite d'âge des jeunes concernés a également été étendue de 20 à 25 ans.

Pour déposer une demande, l'ensemble des conditions suivantes doivent être remplies :

- > enfant ou jeune victime d'un accident ou d'un grave problème de santé ;
- > enfant ou jeune n'ayant pas encore terminé sa formation ;
- > enfant ou jeune habitant avec ses parents dans le canton de Fribourg ;

Les montants sont accordés de manière subsidiaire soit, en complément des prestations couvertes par l'assurance-maladie, l'assurance maladie complémentaire, l'assurance invalidité, etc...) et ne pourront pas dépasser fr. 25'000.- par cas. Ils sont destinés à couvrir divers frais, à l'exception des frais de traitement. Chaque demande fait l'objet d'une analyse spécifique afin de déterminer le droit à cette aide.

Les demandes doivent être déposées auprès du Service de la Santé publique au moyen du formulaire spécifique dûment rempli et signé : «Fonds ASA : demande de participation financière à des moyens auxiliaires ».

Vous trouverez de plus amples informations ainsi que le formulaire de demande sur :

- <https://www.fr.ch/ssp/sante/invalidite-et-handicap/fond-asa-fond-assurance-scolaire-contre-les-accidents>

* * * * *

La commune de Châtonnaye participe à l'action « 1 Tulipe pour la Vie ».



Action inédite dont le but est de rendre hommage aux trop nombreuses victimes du cancer du sein et à leurs proches.

En Suisse, le cancer du sein est la première cause de mortalité chez les femmes entre 40 et 50 ans. 1 femme sur 8 en est victime.

Les tulipes sont universellement associées à l'optimisme, à la renaissance, à la vitalité de la nature et au cycle de la vie. La couleur rose représente la lutte internationale contre cette maladie.

Les communes ont planté en Octobre des tulipes dont la proportion à respecter est d'une tulipe rose pour 7 tulipes blanches symbolisant ainsi la proportion de femmes touchées par le cancer du sein.

Au printemps 2020, la floraison rose et blanche donnera un signal fort de soutien et d'entraide aux victimes et à leurs proches.

NOS SENIORS



Mmes Marguerite Maillard et Antoinette Crausaz, nonagénaires 2019 fêtées le 12 octobre dernier par les Autorités communales et la population.

* * * * *

PROCHAINES ACTIVITES du groupement des aînés

- ◆ Mardi 10 décembre 2019 **LOTO DE NOËL** 13h30
- ◆ Mardi 14 janvier 2020 **JEUX** (cartes et autres) 13h30
- ◆ Mardi 10 mars 2020 **LOTO DE PÂQUES** 13h30

Les animatrices cherchent toujours une ou deux personnes pour les soutenir dans l'organisation des activités. Renseignements : Mme Geneviève Gillon 079/393.57.00

* * * * *

Prestations du Réseau Santé Glâne

La brochure « bienveillance, soins et soutien » éditée par le RSG est disponible gratuitement au bureau communal.



Elle répertorie et détaille tous les services de santé et d'aide à la personne auxquels les personnes de tous âges confrontées de manière temporaire ou durable à des difficultés liées à une maladie, un accident, un handicap ou toute autre situation particulière peuvent faire appel. Par exemple : soins à domicile, transport, repas à domicile, etc...

De nombreuses adresses de médecins, dentistes, pharmacies et autres associations figurent également dans cette brochure que vous pouvez obtenir au bureau communal ou directement au RSG à Billens.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site www.sante-glane.ch.

SAPINS DE NOËL

Les sapins de Noël seront en vente au centre forestier de Combloney (Montagne de Lussy)

les samedis 7 et 14 décembre de 9h à 11h30

Les prix sont fixés selon la grandeur, entre fr. 5.00 et fr. 20.00

ILLUMINATIONS DE NOËL

Arrêté du Tribunal fédéral sur les illuminations chez les particuliers

- L'éclairage décoratif peut être enclenché jusqu'à 1h00 du matin durant la période de l'Avent qui s'étend du premier dimanche de décembre au 6 janvier.
- Le reste de l'année, l'éclairage décoratif doit être éteint dès 22h00 (repos nocturne)

ATF 140 II 33, 2013

La période de repos nocturne

- de 22h00 à 6h00
- s'applique au bruit et à la lumière

FÊTES DE FIN D'ANNEE - horaires

Bureau communal :

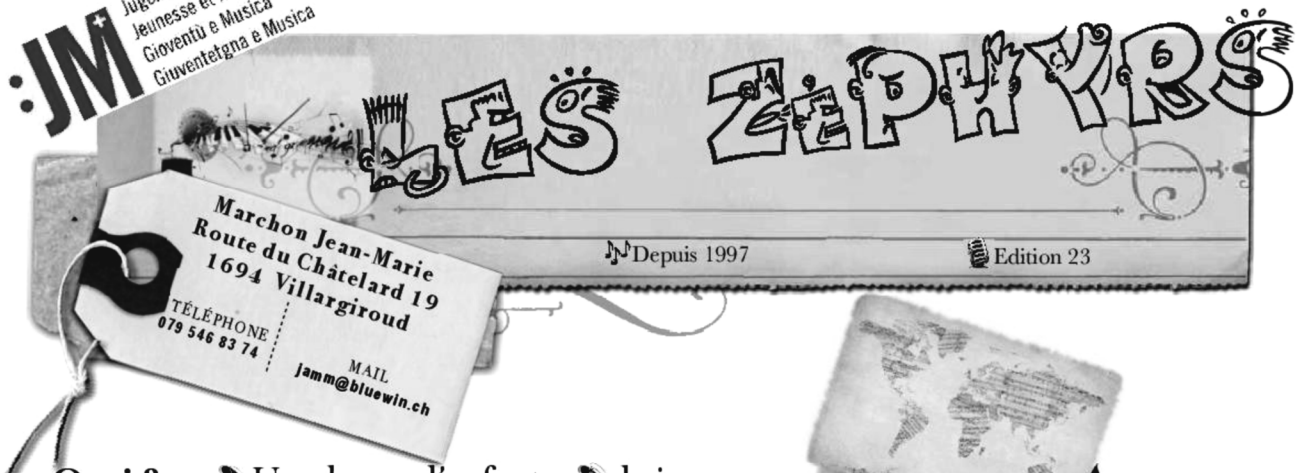
Mercredis 25 décembre et 1er janvier FERME

Déchetterie :

Mardi 24 décembre 2019 FERMEE

Merci pour votre compréhension

JM Jugend und Musik
Jeunesse et Musique
Gioventù e Musica
Giuventetgna e Musica



Quoi ? 🎵 Un chœur d'enfants, 🎵 de jeunes

Qui ? 😊 Les enfants, les jeunes dès la 2H

Où ? 📍 A la nouvelle école de Châtonnaye, salle ȳ

Quand ? 🎵 Tous les mardis, 📅 dès le 10 septembre 2019

🕒 De la 2H à la 6H, 🕒 de 16h30 à 17h30

👍 Dès la 7H, 🕒 de 16h45 à 17h45

Avec qui ? ❄️ Marchon Jean-Marie

Combien ? 💰 Gratuit / 🧑🏫 Prévoir une petite vente durant l'année

Renseignements ? 📞 079 546 83 74 ou 📧 jamm@bluewin.ch

Au programme : 📖 Divers chants à plusieurs voix profanes et religieux, canons, ... a cappella ou accompagnés, concerts, ... Bodypercussion, pose de voix, intonation, Human beatbox, ...



🎵 Son répertoire se construit au travers de ses différentes prestations.



Votre troupe de théâtre vous informe de ses prochaines représentations qui auront lieu à la salle communale de Middel :

Théâtre « Trop au lit pour être honnête »

Georges, paisible vétérinaire, se réveille un matin avec la gueule de bois aux côtés de sa secrétaire et d'un parfait inconnu ... Problème : il n'a aucun souvenir de la veille et sa fiancée débarque à l'improviste !

Parviendra-t-il à découvrir ce qui s'est passé tout en jonglant entre les révélations de sa fiancée, les états d'âme de sa secrétaire et les exigences de ses clients ?

Un véritable quiproquo aux multiples rebondissements en perspective

- Vendredi 20 mars 2020 à 20h00
- Samedi 21 mars 2020 à 20h00
- Dimanche 22 mars 2020 à 17h00
- Vendredi 27 mars 2020 à 20h00
- Samedi 28 mars 2020 à 20h00

Théâtre « Toc-Toc »

Le Dr Stern, de renommée mondiale, est un spécialiste des Troubles Obsessionnels Compulsifs ou « TOC ». Les six personnes qui bavardent dans sa salle d'attente ont dû patienter de nombreux mois pour obtenir une consultation. L'éminent thérapeute se faisant attendre et pour passer le temps, les malades, tous braves gens, vont bavarder, échanger leurs confidences, se lier, bref se livrer involontairement à une sorte de thérapie de groupe, sympathique, drôle et pourquoi pas efficace ?

- Vendredi 20 novembre 2020 à 20h00
- Samedi 21 novembre 2020 à 20h00
- Dimanche 22 novembre 2020 à 17h00
- Vendredi 27 novembre 2020 à 20h00
- Samedi 28 novembre 2020 à 20h00

Nous vous remercions d'avance pour votre chaleureux soutien.



Quelques nouvelles de notre club pour la saison 2019-2020.

Voici la composition de notre comité et de ses 10 équipes de ligues différentes.

Barbara Mathyer : présidente
Elodie Progin : secrétaire
David Mathyer : Membre

Manuella Aebischer : caissière
Céline Koller : membre

Hommes 2L à Prez
Dames 2L à Autigny
Dames 3L à Prez
Dames 4L à Châtonnaye
Loisirs (mixte) à Châtonnaye

Juniors Filles M23 à Autigny
Juniors Mixte M17 à Châtonnaye
Juniors Mixte M15 à Châtonnaye
Juniors Mixte M13 à Châtonnaye
Kids (mixte) à Châtonnaye : de 5 à 10 ans

Nous avons débuté cette nouvelle saison avec nos Hommes de 2^{ème} ligue qui ont disputé un match de coupe suisse sur le principe de l'élimination directe. La qualité de leur jeu n'a malheureusement pas suffi pour vaincre leur adversaire !

Côté championnat, celui-ci commence très bien :

Hommes 2L, 2 matchs / 6 points

Dames 2L, 2 matchs / 6 points

Dames 3L, 1 match / 3 points

Dames 4L, 3 matchs / 7 points

Explication : match gagné 3-0, 3pts / gagné 3-1, 3pts / gagné 3-2, 2pts & 1pt à l'autre équipe.
Le championnat des Loisirs ainsi que des juniors se met en place et débutera prochainement.

Nous serons ravis de vous accueillir au bord du terrain ! Tout particulièrement le

Samedi 23 novembre 2019 à Châtonnaye

Dames 4^{ème} ligue à 14h00 - Dames 2^{ème} ligue à 16h30 - Hommes 2^{ème} ligue à 18h30.

Dès 17h00 l'apéro vous sera offert et pour les petits creux un bol de pâtes avec sa sauce sera organisé dès 19h00

Vous trouverez le calendrier des matchs affichés à la salle ainsi que sur notre site Internet.

Pour les amateurs de Jass, nous organisons un

grand match aux cartes le 8 février 2020

CAP Volley vous ouvre ses portes !

Vous avez envie de devenir entraîneur, arbitre ou joueur ? Suscitez-vous le souhait de renforcer notre comité ou tout simplement avez-vous l'envie de nous soutenir en devenant membre ami ?

Alors n'hésitez plus et contactez Madame Barbara Mathyer au 079/ 396 41 33 ou surfez sur notre site Internet www.capvolley.ch

Dans l'attente de votre visite, nous vous souhaitons un bel automne.

Barbara Mathyer, CAP volley



Reflet de la société de tir de Châtonnaye 2019

Tir Obligatoire

76 tireurs et tireuses (soit 10 de plus que l'année passée), 37 astreints au tir obligatoire.

Tir en Campagne

Notre société a été représentée par 46 tireurs tireuses dont 5 ados, 10 jeunes tireurs, 19 élites, 8 dames, 3 vétérans et 1 sénior.

Tir des Autorités :

Notre commune a été représentée par 3 autorités. La société de tir remercie Joël, Jean-Paul ainsi que Fritz.

Tir des Présidents/Secrétaires :

Tir convivial entre les présidents et secrétaires des sociétés de tir de la Glâne.
La société de tir de Châtonnaye termine à la 2^{ème} place sur 13 avec 133 points.

Classement de la société au tir en campagne :

Jeunes U 18 :	Thomas Bongard	2 ^{ème}	62 pts
Jeunes U 16 :	Jimmy Mondoux	2 ^{ème}	64 pts
	Léo Nydegger	3 ^{ème}	60 pts
Dames :	Aurélia Plancherel	3 ^{ème}	65 pts
Elites :	Mathias Guex	9 ^{ème}	66 pts
Vétérans et Séniors :	Jean-Pierre Jaquier	6 ^{ème}	65 pts

Finale de district de groupe

Deux groupes ont été qualifiés pour la finale de district à la Montagne-de-Lussy. Châtonnaye 1 termine à la 1^{ère} place avec 672 points et se qualifie pour la finale cantonale.

Finale cantonale

Notre objectif était d'atteindre la finale. En terminant au 15^{ème} rang sur 40 avec un résultat de 667 points, le groupe participe au championnat suisse

Tir aux saucissons

Début septembre, les membres de la société ont participé au tir aux saucissons. Chaque 10 donne droit à un saucisson, ceci pour régaler nos papilles.

Section Ados/Jeunes tireurs

La société de tir a formé 14 jeunes au tir sportif, avec 100% au concours JT/Ado à Villarsiviriaux. Félicitations à eux.

ROI DU TIR 2019

Jean-Pierre Jaquier avec 433 pts

DATES IMPORTANTES :

Loto de la société de tir

Dimanche 19 janvier 2020 à 14h00

Dimanche 09 février 2020 à 14h00

The logo for 'bicubic' is displayed in a stylized, lowercase font. The letters are white with a slight shadow effect, and the 'i' and 'j' have small black squares above and below them respectively. The logo is centered at the top of the page, with a horizontal double-headed arrow passing through it.

Chaque année, **2 entrées gratuites** sont à disposition de la population pour les spectacles de la saison culturelle du Bicubic.

Renseignements et réservations au bureau communal, 026/658.12.37

Bibliothèque « Aux 1001 livres »

Route de Romont 4, Châtonnaye

La bibliothèque est ouverte à toute la population des communes de Châtonnaye, Torny et environs, adultes et enfants.

Horaires

Mardi: 18h00 – 19h30

Mercredi: 13h00 – 14h00

Samedi: 09h30 – 11h00



Horaire spécial lors des vacances scolaires à consulter sur la porte d'entrée et sur les sites internet des communes

Au plaisir de vous rencontrer



Après-midi CONTES
Mercredi 11 décembre
à 14h
à la bibliothèque

« La petite tsigane et autres contes »

Envie de bouger ? La SGC vous propose une palette de cours variés, regardez plutôt et rejoignez-nous ! 2 leçons sans engagement. Les moniteurs se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Groupes	Jour	Horaires	Description	Moniteurs	Tarifs ** (36 sem.)
COURS ENFANTS « mixtes »					
PARENTS-ENFANTS	LUNDI	16.15 - 17.15	Apprentissage de la gymnastique sous forme ludique. Enfants dès 2 ans, avec un parent.	Yvan Cuennet 079 833 48 64	CHF 100.-
ENFANTINE	MARDI	16.00 - 17.15	Jeux, apprentissage de la gymnastique Enfants de 1H ET 2H.	Camille Nicolet 079 792 12 60 Elodie Ulrich 079 912 06 68	CHF 100.-
HIP-HOP ENFANTS	MARDI	17.15 – 18.15	Bouger au rythme de musiques modernes. Enfants de 6H à 8H.	Marina De Oliveira 079 586 07 02	CHF 200.-
HIP-HOP ADOS	MARDI	18.20 – 19.30	Bouger au rythme de musiques modernes. Ados dès l'école secondaire (CO)	Marina De Oliveira 079 586 07 02	CHF 200.-
POLYSPORT pour tous ***	JEUDI	17.00 – 18.30	Athlétisme, coordination, agilité, sports d'équipe, etc. Enfants de la 3H jusqu'au CO (16 ans)	Mireille Python 079 587 47 20 Sandra Savary 079 488 55 27	CHF 100.-
AGRES C1-C2 *	SAMEDI	08.45 – 10.15	Agrès : dès 2011. La catégorie est définie par les moniteurs, en fonction de l'âge et des capacités du gymnaste.	Tania Zbinden 079 283 99 39 agres.chatonnaye@gmail.com	CHF 160.- (C1)
AGRES C2-C4 *	LUNDI	17.25 – 18.55	Agrès : pour les catégories supérieures uniquement.	Laurent Knöpfli 079 699 98 81 agres.chatonnaye@gmail.com	CHF 200.- (C2-C4)
AGRES C3-C4 *	VENDREDI	17.25 – 19.15	Agrès : pour les catégories supérieures uniquement.		
COURS ADULTES « mixtes »					
FITNESS	LUNDI	19.00 – 20.00	Cardio, renforcement musculaire, tonicité du corps. Utilisation de steps, élastiques, poids ...etc.	Christiane Steiner 079 253 66 93	CHF 210.-
GYM-FIT (Inclus séniors)	MERCREDI	13.30 – 14.30	Condition physique pour tous Gym de maintien, coordination en musique, renforcement en douceur, souplesse globale, mobilité par le stretching.	Nicole Marro 079 546 00 68	CHF 250.-
ZUMBA	JEUDI	20.15 – 21.15	Bouger au rythme de la musique sur différents styles	Luisa Loureiro 079 888 34 40	CHF 250.-

* Cours de gym avec places limitées. Uniquement sur inscription au préalable via agres.chatonnaye@gmail.com (coordonnées complètes + date de naissance).

** Tarifs : sous réserve de modifications lors de l'assemblée générale annuelle en automne.

*** Polysport pour tous : regroupement de tous les cours en un seul cours. En fonction des âges et des capacités, des groupes sont formés durant l'entraînement.

«*La musique met l'âme en harmonie avec tout ce qui existe* » Oscar Wilde

Au printemps 2020, notre district va vivre un événement passionnant, dont la dernière édition avait été organisée en terres glânoises en 1975 : la Fête Cantonale des Musiques fribourgeoises.

Les sociétés de musique de Châtonnaye, Orsonnens, Ursy et Vuisternens-devant-Romont se sont associées pour assumer la co-organisation : Dans le but d'accueillir les 4'000 musiciens et 20'000 spectateurs attendus du 20 au 24 mai 2020, la Fête aura lieu à Romont. La cantine prendra place en face du Bicubic, les concours se dérouleront quant à eux au Bicubic, au CO et en ville. Le grand cortège du dimanche partira du haut de la ville pour rejoindre la cantine. Nommée Musico'Bourg, la fête est placée sous le thème «Mythes et légendes» ; ce sera l'occasion de faire vivre au grand jour de multiples mystères entourant nos villages fribourgeois...

Un comité d'organisation de 19 personnes, placé sous la présidence de M. Willy Schorderet, esquisse depuis plus de deux ans tous les détails de cet événement qui fera résonner la Glâne au son des cuivres, bois, percussions et tambours.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Une aventure réjouissante qui nécessite un engagement extraordinaire d'une grande partie de notre population. Pour cette édition, nous aurons besoin d'environ 1'600 bénévoles qui œuvreront avec enthousiasme pour la réussite de cette manifestation.

Nous espérons pouvoir compter sur votre collaboration et nous vous en remercions d'avance. Toutes les informations sont disponibles sous : www.musicobourg.ch/benevoles ou auprès de Mme Cathy Longchamp tél. 079/442.30.49

De plus, afin de suivre tous les secrets de notre fête, suivez-nous sur les réseaux sociaux et notre site internet www.musicobourg.ch

Nous nous réjouissons de partager Musico'Bourg 2020 avec vous !

Meilleures salutations musicales

Votre société de musique « L'Echo des Roches » et le comité d'organisation

MUSICO'
BOURG



ROMONT
20-24.05.2020

23^{ème} Fête cantonale des musiques fribourgeoises
23. Freiburger Kantonalmusikfest



Le **Saint-Nicolas** nous fait l'honneur de nous rendre visite

**Samedi 7 décembre prochain à 16H
à la cabane forestière de Châtonnaye**

Il se réjouit de rencontrer petits et grands. Nous savons qu'une petite attention lui fait toujours plaisir. Chacun peut lui faire un dessin, préparer une chanson ou une poésie. Toute la population est cordialement invitée. Thé, vin chaud et gâteaux vous seront servis.

Nous nous réjouissons de partager ces moments de convivialité avec vous tous.

Le Trait d'Union

Avis de Recherche : Etat des Lieux

Ce printemps, le Trait d'Union a lancé un avis de recherche pour collecter des documents, photographies, témoignages et garder une trace de l'histoire de Châtonnaye.

Lors de notre rencontre au mois de mai dernier, quelques habitants ont manifesté un intérêt et nous ont proposé des témoignages et photographies sur le village. Nous leur en sommes infiniment reconnaissants. Nous n'avons pas encore pu valoriser tous ces témoignages mais nous allons nous y atteler ces prochains mois.

Nous réfléchissons à la prochaine rencontre du printemps pendant laquelle nous souhaitons accueillir davantage de familles et enfants avec une formule plus dynamique. Si un sujet vous tient à cœur, nous serons ravis d'avoir des idées nouvelles ou de pouvoir vous compter parmi nous dans l'organisation de cette rencontre.

N'hésitez pas à prendre contact.

Philippe Bertone Tel : 079 425 08 65 ou traitudunionfribourg@gmail.com

Quelques activités Fri-Time 2019



Grimpe



Pêche et grillades



Descente de l'Aar

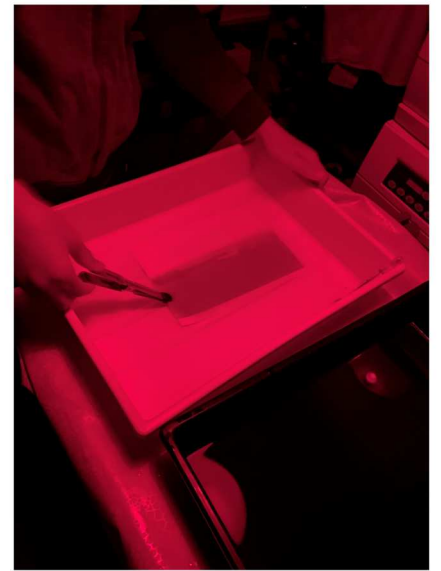


Photo argentique



Pompiers, véhicules et démonstration

De nouvelles activités choisies par les enfants seront proposées gratuitement aux enfants du cercle scolaire de Châtonnaye-Torny dès le mois de janvier.

Plus de photos, programme et inscriptions sur notre site chatonnaye.ch >>
FRI-TIME



BONNES FÊTES ET
HEUREUSE ANNEE 2020